

DEPARTEMENT du Rhône

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 14 septembre 2020 au 28 septembre 2020

relative au déclassement par anticipation des parcelles AL n° 149 – 150 – 299

relevant du domaine public routier communal

situées 23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

1ère Partie

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Sommaire

1) Interlocuteurs pour le Projet	page 3
1-1) Maître d'Ouvrage : Mairie de Vourles (Rhône)	page 3
1-2) Réalisation et Suivi du dossier d'enquête publique	page 3
2) Le Projet : Contexte et Objet de l'enquête publique	page 3
2-1) Contexte	page 3
2-2) Objet de la demande - Cadre réglementaire	page 4
3) Composition et Conformité du Dossier	page 5
4) Présentation du Projet	page 5
4-1) Localisation du site	page 5
4-2) Organisation actuelle	page 5
4-3) Le Projet	page 7
5) Prise en compte des règles d'urbanisme par le projet	page 9
5-1) Orientation d'Aménagement et de Programmation/Parking et Résidence	page 9
5-2) Plan Local d'Urbanisme/Stationnement de la Résidence	page 11
6) Incidences sur le stationnement hors résidence	page 11
7) Incidences sur le stationnement pendant les travaux	page 12
8) Organisation et Déroulement de l'enquête	page 12
8-1) Organisation de l'enquête	page 12
8-2) Déroulement de l'enquête	page 14
9) Procès-Verbal de synthèse/Mémoire en réponse/Remarques du commissaire enquêteur	page 16
9-1) Observations du Public consignées dans le registre enquête et les courriels	page 17
9-2) Observations / Questions du Commissaire enquêteur	page 24
Pièce annexe	page 29
Observations provenant du Registre d'enquête publique et des Courriels	

1) Interlocuteurs pour le Projet

1-1) Maître d'Ouvrage : Mairie de Vourles (Rhône)

La mairie est à la fois « Maître d'ouvrage » de l'opération et autorité compétente pour prendre la décision de déclassement.

Le commissaire enquêteur a rencontré au cours de cette enquête :

- Madame Catherine Staron : maire de Vourles
- Monsieur Thierry Dillenseger : 1er adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et de la Sécurité

Coordonnées :

Mairie de Vourles

26, rue Bertrange Imeldange

69390 Vourles

Téléphone : 04 78 05 12 05

Courriel : vourles.fr

1-2) Réalisation et Suivi du dossier d'enquête publique

Le commissaire enquêteur a été en contact à plusieurs reprises avec :

- Monsieur Maxime Fichet : responsable Urbanisme à la mairie de Vourles (Maître d'ouvrage)

Téléphone : 04 78 05 65 23

Courriel : m.fichet-urbanisme@vourles.fr

2) Le Projet : Contexte et Objet de l'enquête publique

2-1) Contexte

Les parcelles communales AL n°149 – 150 et 299 situées sur la commune de Vourles (69) sont ouvertes actuellement à l'usage d'un parking.

Elles sont concernées par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ayant fait l'objet de la modification n°1 du PLU approuvée le 24 mai 2018.

Cette OAP a pour objectif l'installation d'une résidence à destination de personnes âgées autonomes et l'aménagement d'un parking restructuré sur le même secteur en proximité du centre bourg avec un aménagement plus adapté que celui existant actuellement.

Le projet de la résidence, réalisé par la société Vilogia opérateur privé spécialisé dans les logements sociaux, viendrait s'implanter sur les parcelles AL 150 et 299.

Ces 2 parcelles sont tombées par leurs usages dans le domaine public routier communal qui est inaliénable interdisant donc la réalisation du projet de résidence seniors qui nécessite l'achat par Vilogia de ces 2 parcelles.

La parcelle AL n°149 également objet de ce déclassement est intégrée à la demande bien que restant dans le domaine public communal et ne changeant pas d'usage.

2-2) Objet de la demande - Cadre réglementaire

2-2-1) Objet de la demande

Il concerne le déclassement par anticipation des parcelles AL 149, 150 et 299.

La procédure de déclassement d'un bien communal a pour effet de faire sortir celui-ci du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Ce déclassement indispensable et préalable à toute aliénation d'un bien public permettrait de céder les parcelles AL n° 150 et 299 à la société Vilogia afin de réaliser son projet immobilier.

La parcelle AL n°149 servira toujours d'assise au parking public restructuré et ne fait donc pas partie de l'opération immobilière nécessitant la vente de parcelles.

2-2-2) Cadre réglementaire

- Les collectivités territoriales ont la possibilité de déclasser par anticipation un immeuble appartenant au domaine public et affecté à un service public ou à l'usage direct du public. L'application de l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques permet de déclasser de façon anticipée les parcelles dépendantes du domaine public et donc de poursuivre la procédure de cession des parcelles sans que leur désaffectation ne soit immédiatement effective.

- L'article L.141-3 et suivants du Code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique sauf lorsque le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

- Le parking faisant partie du domaine public routier communal et le déclassement ayant pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, le déclassement des parcelles AL n°149 – 150 et 299 constituant le parking situé 23, rue Vernay à Vourles ne peut donc intervenir qu'après enquête publique.

- Cette procédure d'enquête publique est de la compétence du conseil municipal qui a autorisé dans sa délibération du 12 mars 2020, Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique.

Le déclassement fera l'objet d'une délibération en conseil municipal à l'issue de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur sous peine de nullité.

2-2-3) Autres textes s'appliquant à la procédure de déclassement

- Code de l'urbanisme

- Code général des collectivités territoriales

- Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles : L.2141-1 et 2141-2

- Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-5 à R.134-30

- Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement des voies.

3) Composition et Conformité du Dossier

Le dossier d'enquête publique proposé au public est un document unique de 25 pages reliées.

Il comprend :

- 1) la délibération du conseil municipal de lancement de l'enquête publique (2 pages)
- 2) l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique (2 pages)
- 3) la notice explicative (16 pages) comprenant :
 - le contexte réglementaire et législatif de la procédure,
 - le plan de situation,
 - l'objet de l'enquête publique,
 - le plan d'emprise soumise à l'enquête publique de déclassement
- 4) les publications dans la presse locale (2 pages).

Commentaires du commissaire enquêteur sur le dossier présenté : le dossier d'enquête comprend des plans et des illustrations qui rendent le dossier accessible au public.

Le contexte législatif, réglementaire et les règles d'urbanisme sont expliqués.

L'objet de la demande et les objectifs du projet sont exposés et les incidences du déclassement des parcelles notamment celles sur le stationnement sont traitées.

La partie « Incidences pendant les travaux » aurait mérité d'être plus développée.

Le dossier permet au public d'avoir une présentation claire du projet.
Il comporte les pièces demandées dans le cadre réglementaire.

4) Présentation du Projet

Préambule :

- Cette présentation est faite sur les bases du dossier d'enquête publique
- Les observations du commissaire enquêteur sur le dossier se trouvent au point 9 Procès-Verbal de synthèse/Mémoire en réponse/Remarques du commissaire enquêteur.

4-1) Localisation du site

Le site est situé à Vourles (69), commune distante de 13km au Sud-Ouest de l'agglomération lyonnaise.

Elle s'étend sur 559 hectares et compte 3 468 habitants (chiffre INSEE au 1er janvier 2019).

4-2) Organisation actuelle

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Le terrain communal constitué par les parcelles cadastrées AL 149, 150 et 299 soumis à l'enquête publique est situé au 23 rue Louis Vernay à Vourles (69).

Le terrain est plat et la majorité des limites parcellaires sont constituées de murs et de clôtures donnant sur des parcelles privées (maisons individuelles, hangar, etc.). Seule la limite Sud de la parcelle AL n°149 et la limite Nord de la parcelle AL n°150 ne sont pas constituées de murs et de clôtures.

L'accès aux trois parcelles (AL 149 – 150 et 299) et la liaison entre elles s'effectuent au moyen d'une unique voie d'accès partagée entre les piétons et les véhicules, depuis la rue Louis Vernay au Sud. Cette voie partagée permet également de rejoindre à pied le parc de la mairie situé au Nord.

- Les parcelles objet de l'enquête publique, sont actuellement affectées à un parking public de 41 places ainsi distribuées :

- * Parcelle AL n°149 : parking végétalisé (4 arbres) constitué de **9 places** de stationnement
- * Parcelle AL n°150 : parking végétalisé (6 arbres, 1 haie à l'Ouest et 1 bande végétalisée à l'Est de la parcelle) constitué de **11 places** de stationnement
- * Parcelle AL n°299 : parking végétalisé (2 arbres et bandes végétalisées) constitué de **21 places** de stationnement .

Une partie du parking est soumise à réglementation de la zone bleue de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 tous les jours à l'exception des dimanches et jours fériés.

Le parking est accessible depuis le 23 rue Vernay ou par le chemin des Pilonnes en fond de parcelle.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

- Le parking situé chemin des Pilonnes jouxte le parking du 23 rue Louis Vernay et compte **11 places** de stationnement.

Dans ce secteur, ce sont donc 52 places de stationnement public qui sont proposées au public.

La collectivité indique dans son dossier en reprenant globalement les termes de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue au PLU, que le parking de 41 places au 23, rue Louis Vernay (hors « Les Pilonnes »), est :

« peu investi par rapport au parking existant en face de la mairie et ce principalement en raison de :

1) son manque de visibilité depuis la rue Louis Vernay

2) son accessibilité et son fonctionnement complexe avec le passage sous un porche depuis le chemin des Pilonnes ».

On notera que le terme « **peu investi** » notamment et l'idée de **faible utilisation du parking** avancés par la mairie, sont des éléments remis en cause dans nombre d'observations faites par le public qui évoque ainsi des **données erronées contenues dans le dossier**.

4-3) Le Projet

Le terrain appartenant à la commune constitue une articulation entre le tissu bâti historique de la commune et des secteurs où le développement urbain est plus récent. Il bénéficie d'une localisation privilégiée et stratégique, située au centre du village à proximité directe du cœur ancien de la commune, avec ses services et ses commerces et le parc de la mairie espace de rencontre et de sociabilité majeur pour la commune de Vourles.

Sa centralité dans le village et la proximité des équipements communaux sont des atouts car elles facilitent les déplacements sans avoir recours aux véhicules personnels.

Ce terrain constitue également un gisement foncier propice au développement urbain.

Le projet qui verrait le jour consiste à :

- Réaliser sur les parcelles communales AL n°150, AL n°151 pour sa partie Nord et AL n°299, soit sur une superficie de 1 857 m², une résidence pour personnes âgées autonomes sur 2 étages (R+2) avec 35 logements tous à vocation sociale, accompagnée de locaux d'activités en rez-de-chaussée, d'un sous-sol avec 49 places de stationnement et 3 places extérieures.

Le projet est piloté par la Société VILOGIA, société privée spécialisée dans l'immobilier social. Tous les logements seraient uniquement disponibles à la location.

Pour tenir compte des principes d'aménagement, de composition et de programmation fixés précisément par l'OAP (voir point 5-1 ci-après), il est prévu que le nouveau bâtiment vienne s'implanter sur la partie Nord du parking communal actuel et au Sud du parc de la mairie conformément à l'illustration ci-après du dossier d'enquête publique qui n'est ni contractuelle ni opposable.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



- Restructurer sur les parcelles AL n°149 et 151 pour sa partie Sud le parking municipal actuel ainsi que le parking public « Les Pilonnes » avec une capacité pour ces 2 parkings restructurés de **37 places de stationnement** selon la proposition actuelle faite à la collectivité.

Selon le projet de parking sur ce secteur, ce seraient donc 37 places de stationnement public qui seraient proposées.

Le déficit du projet en places de stationnement serait alors de 15 places par rapport à la situation actuelle.

La collectivité ne se satisfaisant pas de ce nombre de places, a demandé à la société Vilogia une proposition plus ambitieuse.

On notera également que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du 24 mai 2018 incluse dans le PLU présente une illustration de parking pour cette zone avec 42 places de stationnement et non 37 places.

Afin de pouvoir réaliser l'opération, la Société VILOGIA s'est rendue propriétaire de la parcelle AL 151 et 155.

Les parcelles AL 151 et 155 seront dépolluées et le présent hangar sur la parcelle AL 151 sera démoli pour les besoins du projet.

La parcelle AL 155 sera rachetée par la commune de Vourles ainsi que la partie Sud de la parcelle AL 151 de manière à permettre la restructuration du parking municipal.

5) Prise en compte des règles d'urbanisme par le projet

Les parcelles AL 299, 150 et en partie 151 devant recevoir le projet de Résidence et les parcelles AL 149 et en partie 151 devant faire l'objet de la requalification du parking actuel sont classées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone UB, zone urbaine centrale et sont concernées par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation.

5-1) Orientation d'Aménagement et de Programmation/Parking et Résidence

Le périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévoit notamment de :

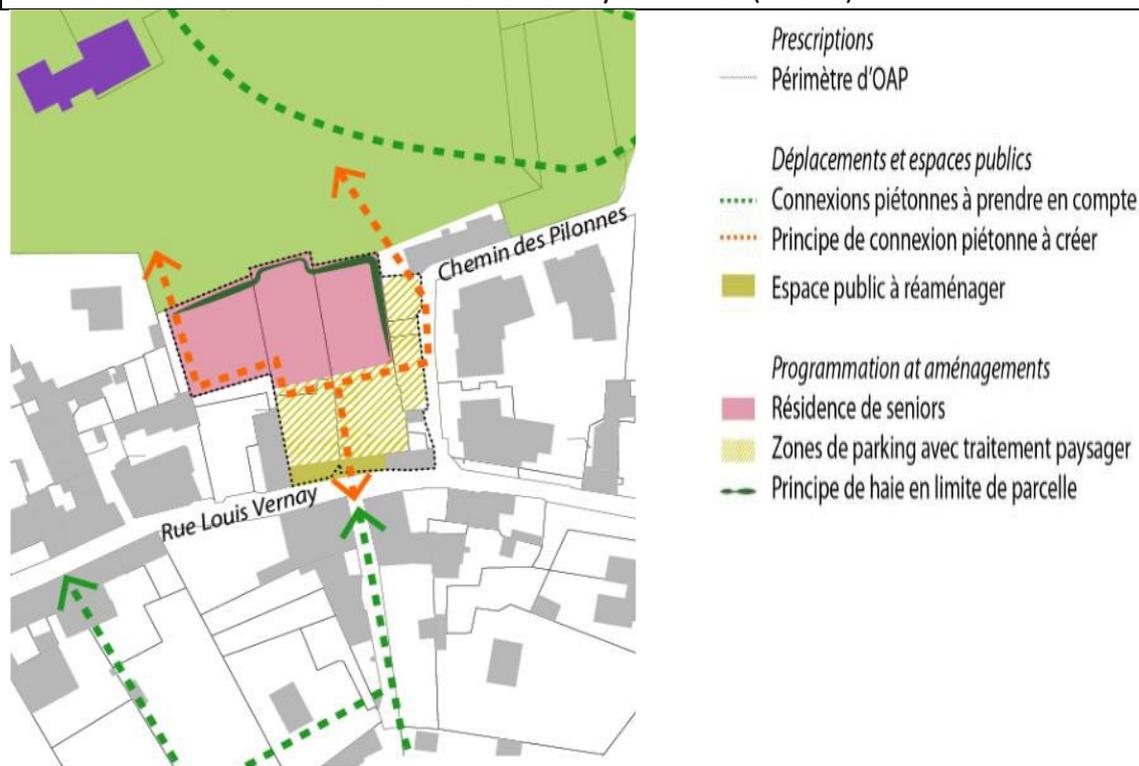
- Proposer une organisation accessible aux piétons et aux modes doux par le biais de 2 cheminements : un en bordure Ouest dans l'emprise de la résidence et un en bordure Est dans l'emprise du parking
- Permettre le traitement paysager de la frange Nord
- Valoriser les espaces dédiés au stationnement par la végétalisation de l'espace et la perméabilité des places de stationnement
- Veiller à un aménagement qualitatif de l'espace public en limite Sud du site de manière à assurer une continuité piétonne sur la rue Louis Vernay et renforcer la visibilité du parking.

La programmation du secteur devra en outre respecter les usages suivants :

- L'implantation d'un établissement à destination des personnes âgées autonomes avec jardin collectif, qui occupera la moitié Nord du secteur
- La relocalisation du parking existant. Cette relocalisation a pour objectif de faciliter les usages et notamment l'accès et la visibilité de ce parking
- La conservation de la bande de stationnement le long du chemin des Pilonnes avec sa requalification afin d'assurer une homogénéité de traitement entre les deux espaces de stationnement.

Ces orientations sont résumées dans le schéma ci-dessous.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Toutes ces thématiques sont prises en compte dans le dossier :

- * l'organisation générale du secteur,
- * le projet de résidence dédiée à l'accueil des personnes âgées autonomes et son implantation,
- * l'incidence paysagère intégrée dans sa globalité avec le traitement de la frange Nord du secteur, la végétalisation et la perméabilisation des espaces de stationnement,
- * la relocalisation du parking au Sud du secteur avec une visibilité plus grande, une sécurisation des accès,
- * la conservation de la bande de stationnement « Les Pilonnes »,
- * la prise en compte de l'incidence « piétons » sur ce secteur avec leur sécurisation,

Toutes ces thématiques retenues dans le dossier permettent de respecter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui est opposable à tout projet.

En revanche, la mise en œuvre de cette OAP avec le déclassement des 3 parcelles entraîne des incidences notamment sur le stationnement (abordées aux points 5-2 et 6 ci-après et complétées au point 9 Procès-Verbal de synthèse/Mémoire en réponse/Remarques du commissaire enquêteur) et sur la réalisation et le fonctionnement du cheminement piétonnier Ouest également précisés au point 9 Procès-Verbal de synthèse/Mémoire en réponse/Remarques du commissaire enquêteur.

5-2) Plan Local d'Urbanisme/Stationnement de la Résidence

Le projet de résidence pour personnes âgées doit également répondre aux exigences du PLU en terme de places de stationnement qui stipule :

- Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins engendrés par les occupations et les utilisations admises dans la zone, doit être assuré en **dehors des voies publiques et des parcs de stationnement publics, prioritairement sur le terrain du projet** et, à défaut, sur un terrain situé à moins de 100 mètres de ce dernier.
- Pour les constructions à usage d'habitation, 2 places de stationnement par logement et 1 place de stationnement pour les logements locatifs aidés par l'Etat.
- pour les constructions à usage de commerces/activités, 1 place de stationnement par tranche complète de 40 m² de surface de plancher réservées à cet usage.

Le projet de résidence à logements locatifs aidés par l'Etat doit donc mettre à disposition 1 place de stationnement par logement soit 35 places pour les 35 logements et pour les activités 1 place de stationnement par tranche complète de 40 m² de surface de plancher réservées à cet usage soit dans le cas présent 5 places de stationnement pour les 174m².

L'obligation liée au PLU est donc de 40 places de stationnement.

Le projet de résidence prévoit la création de 52 places de stationnement réparties ainsi :

* 23 places pour les 23 T2 (1 place de stationnement par T2)

* 24 places pour les 12 T3 (2 places de stationnement par T3)

soit 47 places pour les logements sur un niveau de sous-sol

* 5 places de stationnement pour les activités dont 2 places en sous-sol et 3 places extérieures dans l'emprise de la résidence.

Il y aura ainsi 49 places en sous-sol et 3 places extérieures.

Le dimensionnement des places de stationnement de la résidence est donc conforme au règlement du PLU.

6) Incidences sur le stationnement hors résidence

Le déficit de stationnement est de 15 places sur le parking requalifié par rapport à la situation actuelle.

Il pourrait s'accroître avec une nouvelle attractivité liée à la présence des locaux d'activités, à une fréquentation plus importante du site (visiteurs résidence,...).

Dans le dossier ce déficit est prévu d'être compensé de la manière suivante :

- Sur les 47 places disponibles pour les logements de la résidence, un nombre de places non chiffré serait disponible à la location pour le public ; cette location répondrait aussi à une demande des habitants de la commune
- Une zone bleue serait également marquée sur une partie du parking requalifié
- Utiliser l'offre de 189 places de stationnement pour les 5 parkings se trouvant dans un rayon de 300m autour du site :

- * parking de l'école : 43 places
- * parking en face de la mairie : 66 places dont 2 PMR + 13 places dont 1 PMR en zone bleue
- * parking rue de Verdun/rue de la Combe : 27 places
- * parking de l'Eglise : 29 places dont 1 PMR
- * parking rue des Pilonnes : 11 places. Ce parking serait intégré à la restructuration du parking du parc de la mairie allant de pair avec la construction de la résidence pour personnes âgées.

7) Incidences sur le stationnement pendant les travaux

La désaffectation des parcelles est différée au plus tard à la fin de l'année 2020 ; les parkings seront donc accessibles jusqu'à cette date mais ils seront fermés pendant les travaux.

La municipalité se basant sur l'hypothèse que le parking actuel est peu utilisé et rarement complet propose pendant les travaux d'utiliser les parkings existants à proximité du site du projet en faisant référence aux 189 places pour les 5 parkings indiqués ci-dessus.

Cette partie « Incidences sur le stationnement pendant les travaux » sera développée au point 9 Procès-Verbal de synthèse/Mémoire en réponse/Remarques du commissaire enquêteur.

8) Organisation et Déroulement de l'enquête

8-1) Organisation de l'enquête

8-1-1) Désignation du Commissaire Enquêteur

- Le conseil municipal a autorisé dans sa délibération du 12 mars 2020, Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique pour le déclassement des parcelles AL 149,150 et 299.
 - Le 17 août 2020, Madame le Maire a prescrit par arrêté municipal la tenue de l'enquête publique de déclassement du 14 septembre au 28 septembre 2020, a désigné Monsieur Hervé REYMOND en qualité de commissaire enquêteur et a défini les modalités du déroulement de l'enquête publique.
- Cet arrêté a été notifié à Monsieur le préfet du Rhône et à Monsieur Hervé REYMOND.
- Cet arrêté a été affiché en mairie le 17 août soit plus de quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et publié sur le site internet de la mairie le 26 août.
 - Cet affichage et cette publication ont été maintenus pendant toute la durée de l'enquête.
- Le certificat d'accomplissement d'affichage a été transmis au commissaire enquêteur le 1er octobre 2020.

8-1-2) Contacts avec la commune de Vourles

- Avant le début de l'enquête publique le 6 août :
Rencontre avec Monsieur Fichet, responsable urbanisme à la mairie de Vourles qui avait pour objet la prise en considération du dossier et pendant laquelle ont été présentés :
 - * le projet et la procédure de l'enquête publique pour le déclassement de parcelles
 - * le contexte du dossier notamment réglementaire et les règles d'urbanisme
 - * les modalités d'affichage

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

- * le point sur la publication des annonces légales d'ouverture de l'enquête publique et sur l'affichage à mettre en place sur le site.
- * l'identification d'autres vecteurs d'information : site internet de la commune, panneaux lumineux...
- * le commissaire enquêteur a fait part de quelques remarques de forme sur le dossier qui lui a été présenté. Le dossier final corrigé de ces quelques remarques lui a été remis en main propre le 14 septembre avant 9h00, début de l'enquête
- * une visite du site a été faite afin de mieux appréhender les enjeux et contraintes du projet

- Au lancement de l'enquête le 14 septembre :

Rencontre avec Madame Staron et Monsieur Dillenseger en présence de Monsieur Fichet pour l'ouverture de l'enquête et pour évoquer quelques points comme la problématique stationnement.

- A la clôture de l'enquête le 28 septembre :

Rencontre avec Monsieur Dillenseger en présence de Monsieur Fichet pour faire le point sur les conditions du déroulement de l'enquête et faire part à la mairie des remarques du public et du commissaire enquêteur

- Après la clôture de l'enquête le 2 octobre :

Rencontre avec Madame Staron, et Monsieur Dillenseger en présence de Monsieur Fichet pour la remise et la présentation du procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur.

8-1-3) Publicité et information du public

- Publications légales :

* Les 2 publications d'annonce de l'enquête sont parues le 20 août dans le Progrès et le 22 août dans le Tout Lyon

* Les 2 publications de début d'enquête sont parues le 16 septembre dans le Progrès et le 19 septembre dans le Tout Lyon.

Elles sont donc parues plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et dans les 8 premiers jours de l'enquête publique.

- Affichage légal :

* l'avis d'enquête a été affiché en mairie le 25 août et le 28 août en 2 points à l'entrée du parking : côté rue Vernay et à son autre extrémité côté parc de la mairie soit plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

Il a été publié sur le site internet de la commune le 26 août.

* le certificat d'accomplissement d'affichage a été transmis au commissaire enquêteur par la mairie le 1er octobre 2020.

- Autres vecteurs d'information :

* les panneaux lumineux de la commune ont été utilisés pour informer le public de cette enquête

* des alertes annonçant cette enquête passaient sur le site internet de la mairie.

8-1-4) Mise à disposition des documents d'enquête publique auprès du public

- Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés ont été paraphés par le commissaire enquêteur
- Le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête pour consignation des observations sont restés à la disposition du public du 14 septembre à partir de 9h00 au 28 septembre 2020 jusqu'à 17h00 soit pendant une durée de 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur a pu vérifier à chacune des permanences que le dossier était complet.

- Le dossier de l'enquête publique était également disponible sur le site internet de la mairie
- Les observations pouvaient également être adressées au commissaire enquêteur par courriel sur une adresse dédiée à la mairie et par courrier en mairie au nom du commissaire enquêteur
- Les observations transcrites sur le registre papier et celles transmises par courriel au commissaire enquêteur ont été également mises en ligne en temps réel sur le site internet de la mairie

- Permanences du commissaire enquêteur :

Les dates de l'enquête publique et des permanences ont été mises au point par la mairie de Vourles en accord avec le commissaire enquêteur :

- période retenue pour l'enquête publique : du lundi 14 septembre 2020 à partir de 9h00 au lundi 28 septembre 2020 jusqu'à 17h00.
- dates et heures pour les permanences à la mairie de Vourles :

lundi 14 septembre de 9h00 à 12h00

lundi 28 septembre de 14h00 à 17h00

les 2 permanences se sont tenues conformément aux dates et heures fixées dans l'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête publique.

Les délais légaux d'information et d'affichage ont été respectés et les moyens nécessaires à l'information, la communication et à l'expression du public ont été mis en place.

A cet endroit, je tiens à remercier :

- ***Madame Staron, maire de Vourles, Monsieur Dillenseger, 1er adjoint et Monsieur Fichet en charge de l'urbanisme pour l'accueil qu'ils m'ont réservé et pour le temps qu'ils m'ont accordé pour préciser le projet, pour la mise à disposition d'un lieu permettant le bon déroulement de l'enquête publique dans le contexte de la Covid 19***
- ***La personne en charge de l'accueil pour sa disponibilité.***

8-2) Déroulement de l'enquête

Pour tenir compte de la crise sanitaire et en complément des actions mises en place par la mairie de Vourles, le commissaire enquêteur a élaboré un « Protocole de mise en œuvre de l'enquête publique adaptée à la crise sanitaire de la COVID-19 ». Il a été remis à l'accueil de la mairie à toute personne participant aux 2 permanences du commissaire enquêteur.

8-2-1) Participation du public

Il n'y a eu aucun problème d'organisation en dehors et pendant les 2 permanences.

- Observations sur le registre pendant les permanences :

- * Aucune personne pendant la 1ère permanence
- * 10 personnes pendant la 2ème permanence qui ont fait 4 observations dont 1 note remise en main propre annexée au registre.

- Observations sur le registre en dehors des permanences :

- * 10 personnes qui ont fait 6 observations
- * 26 personnes ayant signé une pétition dont 6 personnes ayant également signé des observations ci-dessus.

Nota : 2 personnes signataires de la pétition ayant fait des observations sur le registre ont fait savoir au commissaire enquêteur par le biais de la mairie, qu'elles souhaitaient le rencontrer mais qu'elles ne pouvaient être disponibles ni pour ses permanences ni pour la réunion spécifique que leur proposait le commissaire enquêteur avec quelques uns des pétitionnaires qui auraient souhaité y participer.

Aussi pour répondre à leur demande, le commissaire enquêteur a, après 17h00 heure légale de la clôture de l'enquête, reçu une de ces 2 personnes et eu un rendez-vous téléphonique avec l'autre personne.

Ces rendez-vous avaient été programmés avant cette clôture et n'ont pas donné lieu à observations, les signataires ayant voulu essentiellement développer directement avec le commissaire enquêteur les observations qu'elles avaient déjà mentionnées sur le registre.

- Observations reçues par courriels :

Tous les courriels ont été transmis à l'adresse mail de la mairie qui les a transférés au commissaire enquêteur.

- * 21 courriels représentant 23 signataires dont 4 personnes ayant également fait des observations sur le registre.

2 de ces courriels sont accompagnés de 12 photos du parking à des jours, dates et heures différents et 1 courriel pour accompagner la pétition.

Nota :

- Quelques observations ou parties d'observations sur le projet soumis à enquête publique n'ont pas été retenues par le commissaire enquêteur car ne faisant pas partie de son objet. C'est le cas pour :

- * l'impact financier sur la valeur des habitations
- * l'impact architectural de la résidence sur les habitations voisines
- * la concurrence des nouvelles activités attachées à la résidence sur les activités commerciales actuelles de proximité
- * l'impact sur le stationnement des voiries voisines.

- Un courriel a été transmis le 28 septembre à 21h23 donc après la clôture de l'enquête publique. Il n'a donc pas été comptabilisé. Par ailleurs son objet ne concernait pas celui de l'enquête. En revanche il est parvenu au service urbanisme pour information.
- Il n'y a pas eu d'observations reçues par courrier.

40 personnes dont 26 personnes ayant notamment signé une pétition ont fait des observations dans le registre pendant et en dehors des permanences et 19 autres personnes ont fait des observations par le biais des courriels.

Au global ce sont donc 59 personnes différentes ayant fait 32 observations qui ont participé à l'enquête publique.

La mise en place des moyens d'information, de communication et d'accueil pendant les 2 permanences ont permis au public de s'exprimer sur le projet.

8-2-2) Clôture de l'enquête

- Clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur le 28 septembre à 17h00 à la mairie de Vourles
- Récupération du dossier d'enquête publique, du registre et de ses pièces attachées, des courriels, par le commissaire enquêteur.

8-2-3) Procès-verbal de synthèse

- Le commissaire enquêteur a remis en mairie le 2 octobre en main propre à Madame Staron, maire de Vourles en présence de M. Dillenseger, 1er adjoint et de M. Fichet responsable urbanisme à la mairie, le procès-verbal de synthèse (4 pages) qui en a accusé réception, respectant ainsi le délai de 8 jours après la clôture de l'enquête pour sa remise. La collectivité a la faculté de produire un mémoire en réponse dans les 15 jours après la remise de ce procès-verbal de synthèse soit au plus tard le 17 octobre 2020.

Le commissaire enquêteur a reçu le Mémoire en réponse (8 pages) le 16 octobre 2020.

Le délai de réception de ce document a donc été respecté.

Ce mémoire répond point par point à l'ensemble des remarques et questions posées dans le Procès-verbal de synthèse.

9) Procès-Verbal de synthèse/Mémoire en réponse/Remarques du commissaire enquêteur

- Le Procès-verbal de synthèse a pour objet de communiquer au porteur de projet les observations du public recueillies au cours de l'enquête publique et celles du commissaire enquêteur afin de lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions qui y sont exprimées.
- La ville de Vourles dans son Mémoire en réponse répond point par point au Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur qui analyse dans ce point les réponses apportées.
- Le Procès-verbal de synthèse et le Mémoire en Réponse étant reproduits intégralement ci-après, ne feront pas l'objet d'une pièce annexe.

Code couleur pour faciliter la lecture de ce chapitre :

* les observations et les questions du Public et du commissaire enquêteur provenant du Procès-verbal de synthèse sont inscrites « en noir » dans le texte.

* les réponses à ces observations apportées par la mairie de Vourles dans son Mémoire en réponse sont inscrites « en vert » dans le texte.

* les remarques du commissaire enquêteur sur ces réponses sont inscrites « en bleu » dans le texte.

9-1) Observations du Public consignées dans le registre d'enquête et dans les courriels

9-1-1) Préambule

- Plusieurs items sont communs aux 32 observations faites par 59 personnes différentes; le commissaire enquêteur les a donc regroupés et développés dans 8 thématiques

- Les observations orales faites au commissaire enquêteur lors des permanences et non reprises dans le registre ont été prises en compte.

- Les questions qui suivent les observations du public sont parfois la traduction par le commissaire enquêteur des préoccupations qui ressortent de leurs observations.

9-1-2) Thématiques

Thématique 1 : Communication / Présentation du Projet

Observations :

Aucune communication ou autre présentation du projet n'a été faite.

Le public a été « mis devant le fait accompli ».

Question : quelle communication autour de ce projet avant l'enquête publique et sous quelle forme ? (Certaines observations font état de la suppression totale du parking).

Réponse de la collectivité :

La collectivité communique sur son projet de Résidence Seniors depuis 2017 :

- Une première communication a été faite lors de la réunion de présentation au Théâtre de Maison Forte du bilan de mi-mandat 2014-2020 en septembre 2017. Par ailleurs, il est fait mention dans le **dossier bilan de mi-mandat 2014-2020**, distribué aux habitants en septembre 2017, qu'une procédure de modification du PLU était lancée de manière à intégrer un projet de résidence à destination des seniors sur un secteur localisé à proximité de la Mairie et du parc public. Il a également été souligné que le projet était prévu d'ici 2020.

- Une deuxième communication concernant le projet a été faite en 2018 dans le **Guide des seniors, rubrique Logement et bien-vivre chez soi**. Le même paragraphe rédigé dans le dossier bilan de mi-mandat 2014-2020 a été repris.

- Une troisième communication a été faite dans le **Vourles Infos, Rubrique Finances publiques – budget communal 2020**, dans lequel il est souligné que la commune bénéficiera d'une recette exceptionnelle d'un montant de 440 000€ résultant de négociations (ventes des parcelles) avec des promoteurs privés (VILOGIA) pour mener à bien le projet de résidence seniors.

- Enfin, ces communications écrites ont été doublées de plusieurs communications orales notamment lors des vœux de Monsieur le Maire en 2018, 2019, 2020.

La collectivité envisage à la suite des conclusions du commissaire enquêteur d'organiser une réunion de quartier de manière à pouvoir échanger avec les habitants sur le projet de résidence seniors et recueillir l'ensemble des avis et remarques.

Remarques du commissaire enquêteur : **la proposition d'organiser une réunion de quartier respectant les conditions sanitaires, permettrait d'actualiser et de préciser les communications faites jusqu'alors en ciblant plus particulièrement les personnes ayant participé à l'enquête publique se sentant plus concernées du fait de leur proximité avec les parkings et la résidence.**

Thématique 2 : Occupation des places de stationnement

Observations :

le niveau actuel d'occupation indiqué dans le dossier pour les parkings Vernay et Les Pilonnes est sous-estimé d'après les résidents proches.

Il en est de même pour l'occupation des 5 parkings mentionnés situés à 300m du projet. Le terme notamment de parking « peu investi » est fortement critiqué et les données quantitatives et qualitatives avancées pour tous ces parkings sont jugées erronées sur la base de témoignages et de photographies.

Question : sur quelle étude se basent ces données ; est-elle consultable ?

Il n'existe aucune base de données permettant de justifier nos propos. Ceux-ci se basent sur une observation habituelle des lieux et sur des observations de terrain effectuées de manière aléatoires à tout moment de la journée.

Remarques du commissaire enquêteur : les photos transmises par les résidents proches montrent que les parkings Vernay et Pilonnes sont plutôt plus investis que cela n'est indiqué par la mairie dans le dossier ; cette occupation est notamment visible à partir de la fin d'après-midi, ces 2 parkings étant placés en centre ville à proximité des commerces. Les résidents indiquent également utiliser ces 2 parkings publics comme « parking privé » faute de parkings personnels.

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur ces 2 parkings lors de ses entretiens avec la mairie et avant/après ses permanences. Il ressort de ses observations que leur occupation est variable suivant l'heure et le jour passant de quasiment peu occupés en cours de matinée à plus occupés en fin de matinée et fin d'après-midi ; il ne les a pas vus complets.

Selon toute vraisemblance, le taux d'occupation varie en fonction des besoins du public : complément au parking de l'école aux heures d'affluence des élèves, activité commerciale en fin de matinée, d'après-midi et les samedis, dimanches parkings à usage « personnel » pour les résidents voisins...

Il a été rappelé par le public que ces 2 parkings avaient aussi toute leur utilité lors d'événements organisés dans le parc de la mairie par la commune, les associations,

Il s'agit là de phénomènes ponctuels à prendre en compte tout en sachant que ces 2 parkings ne peuvent que compléter l'offre de stationnement pour des manifestations déplaçant un public certainement au-delà de leur capacité.

Ces 2 parkings sont donc utiles et utilisés de manière plus ou moins importante selon les jours, les périodes de la journée et les événements organisés dans le parc de la mairie.

Thématique 3 : Utilisation actuelle des parkings Vernay et Les Pilonnes

Observations :

le parking Vernay est utilisé :

* à titre personnel par les « résidents proches » (locataires et propriétaires) comme parking privé

* par les commerçants proches et par leur clientèle en journée

* pour les activités et divers événements organisés par la mairie, les associations.

Les parkings Vernay et les Pilonnes offrent 52 places de stationnement et le projet les restructurant en prévoit 37.

Alors que l'occupation actuelle répond à peine à la demande selon le public et que le projet de résidence risque d'accentuer le besoin de stationnement (visiteurs résidence, nouvelles activités commerciales...), une diminution de 15 places minimum est prévue.

Question : cette diminution de 15 places a-t-elle été rapprochée des utilisations actuelles et notamment de celles des résidents proches ?

L'aménagement du parking avec 37 places proposé par le bureau d'études en paysage n'est qu'une esquisse paysagère. Cette dernière ne fige pas aujourd'hui la capacité d'accueil à 37 places de stationnement. C'est un minimum proposé selon un scénario envisageable.

La collectivité s'engage à faire évoluer cette esquisse et les futures réflexions dans le sens d'une meilleure capacité de stationnement sur le site. Le scénario proposé sera donc revu avec le bureau d'études concerné (ou un autre) de manière à augmenter la capacité d'accueil du parking municipal, en passant de 37 places à un minimum de 40 places de stationnement. Il faudra néanmoins modifier le positionnement de certains espaces végétalisés prévu dans le scénario. Il s'agit essentiellement d'arbres.

On peut donc compter un minimum de 40 places de stationnement pour l'ensemble du réaménagement du parking municipal, sans compter bien évidemment l'offre de places disponibles en sous-sol de la Résidence Seniors (cf. réponse 9-2-1 places de stationnement public).

Remarques du commissaire enquêteur : **on retiendra pour ces 2 parkings 40 places de stationnement minimum et non 37 places.**

La question portant sur le rapprochement entre les utilisations actuelles et celles des résidents proches a été abordée par le commissaire enquêteur dans la thématique 2.

Thématique 4 : Alternatives à la réduction des places de stationnement

Observations :

Il est rappelé que le parking Vernay a été créé en 2010 pour remplacer les places de parking place Antoine Duclaux.

La possibilité de remplacer ces 15 places devrait être prévue de la même manière.

Différentes hypothèses sont avancées par le public :

- * création en sous-sol de la résidence d'un niveau supplémentaire de parkings pour le public
- * extension de la zone bleue pouvant permettre un roulement : extension sur le parking Vernay et sur les autres parkings proches, respect du fonctionnement de ce zonage
- * parkings payants avec taxation adaptée
- * cartes résidents...

Questions :

* la société Vilogia a-t-elle été questionnée sur la possibilité d'augmenter sa capacité de stationnement en sous-sol ?

Oui. La collectivité a pris contact avec la Société VILOGIA. La question a été posée de manière à savoir s'il serait envisageable de créer un deuxième niveau de sous-sol. Toutefois, la construction d'un deuxième niveau de sous-sol n'est pas économiquement viable pour la société VILOGIA.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

* combien de places sous la résidence pourraient être mises à disposition du public dans le schéma actuel et sous quelle forme : location, vente ?

A ce stade de l'opération, il est difficile de dire combien de places de stationnement pourraient être mises à disposition du public sous la Résidence Seniors. Sur les 47 places qui seront créés en sous-sol un certain nombre sera disponible à la location sous forme de baux locatifs. Tous les résidents de la Résidence Seniors ne vont bien évidemment pas louer des places de parking en sous-sol. Ces places pourront alors être disponibles à la location pour les habitants du quartier.

Il faut savoir que, sur les 35 logements sociaux le Plan Local d'Urbanisme prévoit 1 place obligatoire par logement. Les logements de types T2 répondent à cette règle. Toutefois, concernant les logements de type T3, la collectivité a négocié une deuxième place pour ces logements alors qu'elle n'est pas rendue obligatoire par le PLU. Cela rajoute donc 12 places en sous-sol. Actuellement, ces places sont longitudinales en sous-sol ce qui induit un mode de gérance au cas par cas.

VILOGIA nous informe qu'en règle générale 75% des places sont occupés par les résidents en statistiques nationales, ce qui représente 9 places offertes pour la location en sous-sol (places simples ou longitudinales). Par ailleurs, VILOGIA souligne qu'il n'y a qu'un seul véhicule par foyer au maximum dans ce genre de logement. Un certain nombre de places de stationnement sera donc disponible à la location mais la collectivité n'est aujourd'hui pas en

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

capacité de préciser le nombre de places exactes *in fine*. En effet, il peut très bien y avoir deux places de stationnement disponibles pour un ou plusieurs T3, ou une seule, comme il peut y avoir 1 place de stationnement disponible pour un ou plusieurs T2. La gérance de ces places sera fera au cas par cas.

Remarques du commissaire enquêteur : **Vilogia prévoit la possibilité de louer des places de stationnement hors résidence seniors. Un ordre de grandeur de 10 places mises à la location est cohérent avec ce qui est observé par ailleurs pour ce type de logement.**

A noter que 5 places de stationnement sont également prévues pour la partie activité commerciale de la résidence en plus des 47 places mentionnées ci-dessus.

* la politique de zone bleue actuelle va-t-elle évoluer ?

Il y aura toujours sur le futur parking municipal une zone bleue délimitée de manière à pouvoir permettre un renouvellement certain et régulier des voitures stationnées. L'offre de stationnement en zone bleue se fera au plus proche de la rue Louis Vernay de manière à rendre plus fluide et efficace la circulation pour les usagers qui souhaitent accéder rapidement aux commerces et aux services du centre bourg.

La collectivité réfléchit à investir dans un système informatisé de suivi et de contrôle de stationnement à distance plus précis et efficace pour lutter contre les voitures dites « ventouses ». Ce fonctionnement participera à la bonne accessibilité et desserte des commerces et services présents dans le centre-bourg.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

* la question du stationnement payant est-elle en réflexion pour augmenter le roulement ?

Il n'y aura aucune place de stationnement payante sur le secteur. Le parking municipal sera entièrement gratuit. Seules les places en sous-sol de la Résidence Seniors seront payantes via la mise en place de baux de location. Toutefois, cette offre en parking locatif permettrait de répondre à une certaine demande des habitants du quartier.

Remarques du commissaire enquêteur : des habitants proches des 2 parkings ne sont pas opposés à ce type de location.

* une politique pour les résidents proches est-elle envisagée ?

Pour les résidents proches une partie du parking municipal ne sera pas en zone bleue. Ce fonctionnement permettra un stationnement prolongé des voitures. Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, des baux de location pourront être mis en place avec la Société VILOGIA pour le stationnement de véhicules en sous-sol.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Complément apporté par la collectivité : Il est important de noter que Vourles dispose d'une offre de parking relativement importante par rapport à d'autres communes alentour : 227 places (189 places hors linéaire de stationnement sur rue) dans un rayon de 300 m autour de la Mairie.

De plus, sont disponibles :

- 66 places sur le secteur de Maison Forte + environ 45 places sur l'aire de stationnement à l'entrée de Maison Forte (allée d'arbres)
- 114 places sur le parking de la salle des sports.

Remarques du commissaire enquêteur : sur les 5 parkings indiqués par la mairie comme étant situés à 300m autour de la mairie, le parking Morel situé en face de la mairie semble globalement occupé.

Le parking de l'Ecole est occupé aux heures de rentrée/sortie des élèves et disponible certainement en dehors de ces périodes.

Quant aux parkings de Maison Forte et de la salle des sports, s'ils sont plus éloignés, ils disposent d'un plus grand nombre de places de stationnement plus disponibles.

Thématique 5 : Impact de la diminution du stationnement en centre ville sur l'activité de Vourles

Observations :

Un parking central garantit l'activité en centre ville.

Cette diminution de places de stationnement en centre ville risque donc d'avoir des répercussions sur :

- * l'activité économique des commerces de proximité : du fait d'une diminution des capacités de stationnement, les personnes éloignées du centre ville pourraient être tentées de se rapprocher des commerces périphériques d'autant qu'il n'y a pas d'offres de transports publics
- * la qualité de vie des résidents proches
- * l'activité de Vourles
- * la sécurité d'accès des piétons au centre ville.

Question : cet impact sur « l'activité de centre-ville » a-t-il été pris en compte ?

Il y aura toujours sur le futur parking municipal une zone bleue délimitée de manière à pouvoir permettre un renouvellement certain et régulier des voitures stationnées. L'offre de stationnement en zone bleue se fera au plus proche de la rue Louis Vernay de manière à rendre plus fluide et efficace la circulation pour les usagers qui souhaitent accéder rapidement aux commerces et aux services du centre bourg.

La collectivité réfléchit à investir dans un système informatisé de suivi et de contrôle de stationnement à distance plus précis et efficace pour lutter contre les voitures dites « ventouses ». Ce fonctionnement participera à la bonne accessibilité et desserte des commerces et services présents dans le centre-bourg.

Par ailleurs, le parking en projet sera plus qualitatif en termes de visibilité, d'accessibilité et de sécurité pour la circulation des piétons sur le parking et entre la rue Louis Vernay jusqu'au parc de la Mairie.

Remarques du commissaire enquêteur : la présence de la résidence seniors avec ses 35 logements, possédant son propre parking, devrait apporter une activité commerciale complémentaire aux commerces de centre ville.

Thématique 6 : Impacts sur le stationnement pendant les travaux

Observations :

- * Les places disponibles sur les 5 parkings ne répondent pas au besoin qui sera créé pendant les travaux
- * L'utilisation du parking de l'Ecole avec son fonctionnement risque de provoquer des problèmes de sécurité vis à vis des enfants
- * L'arrêt du parking entraînera des dommages économiques aux commerçants proches.

Question : ces impacts dus à la diminution des places de stationnement ont-ils été pris en considération ?

Voir réponse point 9-2-4 ci-après : Période de réalisation des travaux.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Thématique 7 : Projet de résidence pour les personnes âgées

Les observations faites à l'occasion des permanences, indiquent que la majorité des personnes trouve le projet de résidence intéressant.

En revanche son impact sur la diminution des places de stationnement est moins accepté.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Thématique 8 : Observations non retenues par le commissaire enquêteur

Certaines observations sur le projet soumis à enquête publique n'ont pas été retenues par le commissaire enquêteur car ne faisant pas partie de son objet.

C'est le cas pour :

- * l'impact financier sur la valeur des habitations
- * l'impact architectural de la résidence sur les habitations voisines
- * la concurrence des nouvelles activités attachées à la résidence sur les activités commerciales actuelles de proximité
- * l'impact sur le stationnement des voiries voisines.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

9-2) Observations / Questions du Commissaire enquêteur

9-2-1) Les places de stationnement public

Observations :

- Actuellement :

* parking « Vernay » : 41 places

* parking « Pilonnes » : 11 places

Total parkings «Vernay + Pilonnes » : 52 places.

- Après réalisation de la Résidence :

* **37 places** soit un déficit de 15 places

* dans le dossier, l'illustration de la résidence montre 31 places sur « Vernay » avec toujours 11 places sur « Les Pilonnes » soit 42 places à comparer aux 37 places annoncées dans le dossier.

On retrouve cette même configuration des 42 places dans l'OAP modification n°1 du 24 mai 2018.

Dans ce cas le déficit de places est ramené à 10 places.

Questions : d'autres configurations d'organisation du parking restructuré pour optimiser le nombre de places sont-elles à l'étude ? D'autres estimations sont-elles en cours ?

L'aménagement du parking avec 37 places proposé par le bureau d'études en paysage n'est qu'une esquisse paysagère. Cette dernière ne fige pas aujourd'hui la capacité d'accueil à 37 places de stationnement. C'est un minimum proposé selon un scénario envisageable.

La collectivité s'engage à faire évoluer cette esquisse et les futures réflexions dans le sens d'une meilleure capacité de stationnement sur le site. Le scénario proposé sera donc revu avec le bureau d'études concerné de manière à augmenter la capacité d'accueil du parking municipal, en passant de 37 places à un minimum de 40 places de stationnement. Il faudra néanmoins modifier le positionnement de certains espaces végétalisés prévu dans le scénario. Il s'agit essentiellement d'arbres.

On peut donc compter un minimum de 40 places de stationnement pour l'ensemble du réaménagement du parking municipal, sans compter bien évidemment l'offre de places disponibles en sous-sol de la Résidence Seniors.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Questions :

* quel nombre de places faut-il retenir in fine pour le nouveau parking dans sa totalité (parcelles 149 + partie 151 + les Pilonnes) pour le comparer au périmètre actuel des parkings Vernay + Pilonnes et à leurs 52 places ?

* combien de places peut proposer la résidence à l'usage du public : places en surnombre dans la configuration actuelle (places doubles...), étude d'un autre niveau de sous-sol ?

=> A périmètre égal, quel déficit retenir finalement après la réalisation de la résidence ?

A ce stade de l'opération, il est difficile de dire combien de places de stationnement pourraient être mises à disposition du public sous la Résidence Seniors. Sur les 47 places qui seront créés en sous-sol un certain nombre sera disponible à la location sous forme de baux locatifs. Tous les résidents de la Résidence Seniors ne vont bien évidemment pas louer des places de parking en sous-sol. Ces places pourront alors être disponibles à la location pour les habitants du quartier.

Il faut savoir que, sur les 35 logements sociaux le Plan Local d'Urbanisme prévoit 1 place obligatoire par logement. Les logements de types T2 répondent à cette règle. Toutefois, concernant les logements de type T3, la collectivité a négocié une deuxième place pour ces logements alors qu'elle n'est pas rendue obligatoire par le PLU. Cela rajoute donc 12 places en sous-sol. Actuellement, ces places sont longitudinales en sous-sol ce qui induit un mode de gérance au cas par cas.

VILOGIA nous informe qu'en règle générale 75% des places sont occupés par les résidents en statistiques nationales, ce qui représente 9 places offertes pour la location en sous-sol (places simples ou longitudinales). Par ailleurs, VILOGIA souligne qu'il n'y a qu'un seul véhicule par foyer au maximum dans ce genre de logement. Un certain nombre de places de stationnement sera donc disponible à la location mais la collectivité n'est aujourd'hui pas en capacité de préciser le nombre de places exactes *in fine*. En effet, il peut très bien y avoir deux places de stationnement disponibles pour un ou plusieurs T3, ou une seule, comme il peut y avoir 1 place de stationnement disponible pour un ou plusieurs T2. La gérance de ces places sera fera au cas par cas.

Remarques du commissaire enquêteur : un déficit de 15 places de stationnement apparaît à la lecture du dossier soumis à l'enquête publique.

Le mémoire en réponse indique qu'une optimisation du nouveau parking permettrait de passer de 37 places à 40 places et qu'une location à un public extérieur à la résidence senior de 10 emplacements dans le parking souterrain de cette résidence est envisageable.

Le déficit à périmètre égal (parkings et activité commerciale) serait ainsi ramené de 15 places de stationnement à 2 places.

9-2-2) Cheminements / Paysager

Observation : deux cheminements sont prévus pour accéder au parc de la mairie depuis le parking dont l'un passe à l'Ouest dans la résidence privée Vilogia conformément à l'OAP.

Question : Quel accord est prévu avec cette société pour avoir le droit d'utiliser ce cheminement : droit de passage, servitude ... ?

Ce passage est prévu dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, la Société. VILOGIA est au courant et le cheminement est inscrit dans le permis de construire déposé. Le cheminement sera réalisé et le parc sera parfaitement accessible par ce cheminement piéton. Pour des raisons de sécurité il est envisageable qu'il soit fermé au public la nuit.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Observation : le traitement paysager de la frange Nord du secteur s'effectuera sur les terrains Vilogia.

Question : quelles modalités sont prévues pour s'assurer de la bonne exécution de ce traitement ?

Le service urbanisme effectuera une visite de conformité une fois les travaux terminés de manière à savoir si ce qui a été fait est bien conforme au permis de construire déposé. Aujourd'hui, le permis de construire déposé prend en compte les orientations d'aménagement et de programmation notamment concernant le traitement de l'interface Nord avec le parc de la Mairie (plantation d'arbres).

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

9-2-3) Déclassement de la parcelle AL 149

Observation : la parcelle 149 est maintenue dans l'opération de déclassement bien que ne faisant pas l'objet d'une vente nécessaire à la réalisation de la résidence.

Questions : quelle est la raison de son maintien dans le projet de déclassement ?

Est-il nécessaire réglementairement... ? Si oui quelle réglementation... ?

On peut considérer que c'est une erreur d'avoir laissé la parcelle n°149 dans le projet de déclassement par anticipation. L'idée était de pouvoir présenter aux habitants l'ensemble du terrain concerné par le projet de Résidence Seniors.

Il est certain, qu'au terme de l'opération, la parcelle n°149 et une partie de la parcelle 151 auront une vocation de parking municipal et rien d'autre.

Remarques du commissaire enquêteur : **retirer la parcelle n°149 du déclassement permettrait d'afficher que cette parcelle a comme seule destination celle d'un parking public.**

9-2-4) Période de réalisation des travaux

Observation : la désaffectation des terrains est prévue au plus tard fin d'année 2020.

Questions : si les travaux de la résidence ou autres démarrent plus tard, y-a-t-il possibilité de reporter cette date ou non : contraintes de l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques... ?

Oui cela est possible. Au niveau opérationnel il faudra simplement que les terrains concernés par l'opération de VILOGIA soient libérés à temps pour pouvoir lancer les travaux prévus fin printemps 2021 / été 2021.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Observation : il est indiqué que les parcelles 151 et 155 seront dépolluées.

Questions :

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

* de quel type de pollution s'agit-il ?

* cette opération est-elle prise en compte dans les délais travaux ?

Il s'agit d'une pollution à l'amiante pour les bâtiments présents et d'une pollution de sol notamment la présence d'hydrocarbures sur une zone très limitée au nord de la parcelle 151, dans la cour actuelle. Cette pollution est sûrement due à d'anciennes activités d'ordre mécanique. Cette dépollution est prise en compte dans le planning de chantier de VILOGIA.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Observation : Quel est le planning des travaux ?

Questions :

* début des travaux / fin des travaux ?

Le début des travaux est prévu fin printemps 2021 / été 2021. La livraison du bâtiment est prévue pour début 2023.

Remarques du commissaire enquêteur : soit une durée de travaux comprise entre 18 et 24 mois avec possibilité d'utiliser les 2 parkings jusqu'à cette période.

* dates prévisionnelles de la fermeture du parking actuel et de l'ouverture du nouveau parking ?

* des places de stationnement seront-elles maintenues pendant tout ou partie des travaux ?

* si oui estimation du nombre de places accessibles ?

Pendant la démolition il sera possible de conserver quasiment toutes les places de stationnement parking Louis Vernay et rue des Pilonnes (une douzaine de places seront inaccessibles sur l'ensemble). Néanmoins, les travaux de démolition se feront le plus vite possible et seront très ponctuels de manière à ce que le stationnement ne soit pas perturbé sur un temps long. Il est question d'une journée ou deux.

Lors de la phase de construction du bâtiment, il sera possible de conserver uniquement une partie des places, à savoir celles qui ne sont pas sur l'emprise chantier (parcelles dont VILOGIA sera propriétaire après échange avec la Mairie). De ce fait, un réaménagement de la parcelle 149 et de la partie Sud de la parcelle 151 sera envisagé de manière à augmenter la capacité de stationnement le temps des travaux. La Société VILOGIA n'occupera que la surface de ses parcelles.

Pour la réalisation d'une telle opération des travaux sont inévitables et la collectivité s'engage à ce que la cohabitation se fasse au mieux pendant la phase travaux / chantiers avec les usagers du parking. La collectivité travaillera rapidement avec VILOGIA pour définir l'organisation des accès de chantier afin de permettre un nombre de place optimisé pendant la démolition et les travaux. La collectivité veillera à ce qu'un parking réaménagé (provisoire) soit disponible aux usagers sur le site avec une optimisation de la capacité de stationnement.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Observation: Information / Communication auprès du public :

Question : quelle information / communication est prévue pour annoncer les travaux, les délais de réalisation, signaler les autres possibilités de stationnement... ?

Une réunion de quartier sera réalisée, en présence de VIOGIA, à la suite des conclusions du commissaire enquêteur de manière à pouvoir échanger sur le projet et recueillir les avis et remarques des habitants.

Une communication sur le phasage de travaux pourra également être faite de diverses manières (panneaux lumineux, affiches sur le terrain, site internet de la commune, etc.).

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

9-2-5) Le stationnement sur la commune de Vourles

Observation : une personne propose dans son courriel de participer « à la réflexion sur l'aménagement d'un plan de circulation plus sécurisant pour les piétons et les résidents ».

Question : un plan de circulation prenant en compte le stationnement sur la commune existe-t-il et/ou une réflexion est-elle en cours, programmée ?

Une étude de circulation liée aux projets d'urbanisation du centre-ville de Vourles a été effectuée en 2014. Cette étude s'intéressait particulièrement à la circulation et au stationnement dans les futures zones à urbaniser inscrites dans le PLU.

Remarques du commissaire enquêteur : pas de remarques.

Toutes les réponses aux observations et questions posées lors de cette enquête publique par le public et le commissaire enquêteur ont été apportées dans le cadre du Mémoire en Réponse de la mairie de Vourles.

L'analyse faite par le commissaire enquêteur de tous ces éléments se trouve dans la 2ème partie dans un document séparé intitulé « Conclusions et Avis du commissaire enquêteur ».

Fait à Dardilly, le 23 octobre 2020



Hervé REYMOND

Commissaire enquêteur

Pièce annexe : Observations provenant du Registre d'enquête publique et des Courriels

Pièce annexe

Observations provenant du Registre d'enquête publique et des Courriels

1) OBSERVATIONS « REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE »

Enquête publique

Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

OBSERVATIONS DU PUBLIC

14 septembre 2020 - Une permission de construire en sus.
9h à 12h - Possibilité d'implanter un parking.
- Annoncer l'existence.

16/09/20 14h50
Famille REIX ⊕ Famille NAVARRO 06 20 06 35 43
LEDOCHOWSKI Famille LAUVIEUX
6 impasse du puits sans poubelle
69 340 VOURLES

inquiétude concernant le déclassement des places de parking parcelles AL 150 et AL 299 actuellement constituées de 32 places souvent utilisées contrairement à ce qui est inscrit à la ligne 5 de la page 22 du dossier d'enquête publique.

Ce jour à 14h30 nous avons pris des photos montrant qu'il restait 3 places et que le parking en face de la mairie, il ne restait aucune place disponible. De nombreux propriétaires et quelques locataires de la rue Louis Vernay et de l'impasse du puits sans poubelle utilisent actuellement ces places. Des commerçants ont besoin à titre personnel de mettre leurs véhicules pendant la journée. L'activité du restaurant se résumant à plus l'activité sportive qui se déroule dans le

2

parc attirent de nombreux usagers qui utilisent le parking.
Si durant les travaux comment feront les usagers actuels du parking?

Ceux restent très pessimistes et inquiets sur l'impact personnel et la vie de village si l'accès aux places de parking et le nombre de places sont réduits.

En tant qu'habitants de Vourles nous tenons à l'esprit de village et aux biens et services publics.

Mme NAVARRO N° REIX 

19/09/2020 CORSET Gaïne, 3 chemin du bois des côtes, 68390 Vourles.

Habitants de Vourles depuis 2017, nous avons, entre autre, émis, ce village, car c'est un village, de taille raisonnable et qui se voulait rester de cette taille, tout en permettant un accès sécurisé aux commerces et à ces infrastructures (école, gymnase etc...). Ce projet de construction, bien qu'appartenant une infrastructure médicale, ne pourra pas garantir la sécurité des usagers, il est déjà si difficile de se garer proche de la boulangerie pharmacie et parfois médecin. Comment allons nous faire par la suite? Ne plus consommer à Vourles, car ne pouvant plus se garer à proximité? Merci de renverser ce projet et la vie des Vourlois.

 3

25/09/2020

Habitant de Vourles depuis Décembre 2019 en feu de parking municipal, je suis très à regret qu'il est parfois impossible de trouver une place de stationnement.
Par conséquent, l'annonce de la suppression éventuelle du parking Vourles derrière le parc municipal me semble donc une mauvaise nouvelle.
Par ailleurs, la présence de ce parking en proximité des commerces est bénéfique pour garder un village actif, qui est l'une des raisons de notre venue.
Ainsi nous comprenons bien que je ne me suis pas accordé avec la réalisation de la voirie, si un amorce sur le parking Vourles.
Bonne nuit de votre dévoué
Stéphane BIZOT

samedi 16 septembre 2020 - 5h.

Habitante de Vourles, 3 impasse du puits sans puits, je suis inquiète, tout comme mes voisines proches et même plus éloignées.
J'ai acquis en février 2020 cette maison de village où je réside, considérant qu'il y avait un parking gratuit proche. La question est d'autant plus sensible, pour ce qui me concerne, que je n'ai aucun extérieur ni aucune place pour garer mon véhicule à proximité, hormis ce parking dont il est prévu de supprimer un grand nombre de places. Places certainement utiles.
Je ne suis pas la seule dans ce cas comme l'attestent ces écrits de Vourles dans le registre.
Par ailleurs, la hauteur du bâtiment que la mairie autoriserait à bâtir peut également constituer une forte dévaluation des parcelles à proximité. Le manque de lumière sera très dommageable pour les voisins, étant donné l'éclairage des rues et les petites parcelles existantes de la construction neuve. Si passant tous les bâtiments existants, tout proches.
Si le projet se réalise, j'espère que je ne suis pas seule de

5

22.9.20 16h12

de l'observateur.
Je suis un habitant de Vourles particulièrement inquiet. Concernant deux aspects.
1. Le non de places de parking.
Car il est évident d'espérer qu'il y a suffisamment de places disponibles actuellement (le parking de plan par les associations).
Il y en aura forcément moins avec le nouveau commerce.

2.

Habitant l'impasse du puits sans puits.
Tout bâtiment construit sur AI N°150 et #1 N°209, s'il détruit ou dégradé, cela va sur MA PROPRÉTÉ.
Malheureusement, cela me sera irréversible, et il me serait impossible pour cette impasse d'acquiescer comme en considération des documents.

Je compte sur un document attestant de la tenue universelle comme ce projet concerne et rétrograde.

Stéphanne

24/09/2020 Mlle TAYOL

Nous vivons un parking qui rendait vivre à la population aux alentours; le village s'agrandit et l'on supprime les facilités, il n'est bon de circuler dans le village et d'un côté s'élargit ce qui n'y passe. Il se fera de plus en plus le parking est fermé par la mairie. Plus de places aux alentours du centre du village.

4

devenir rester à Vourles.
Il me semble que la densité de population dans le quartier
très central (commerces, mairie, services publics...),
au cœur d'un village de caractère dont j'apprécie
actuellement tous les aspects ne constitue pas un bon
emplacement. Ne serait-il pas plus judicieux d'ouvrir
le projet intéressant sur une autre parcelle de la
commune ?

Je vous remercie de bien considérer tous les arguments
exprimés dans le registre d'enquête publique, qui vont dans le
même sens. Le projet me paraît intéressant mais son implantation
dans le village à cet endroit précis me paraît bien
préjudiciable pour les habitants disposant d'une voiture.
Bien cordialement.

Yves ISSART DANIEL
YID

6

10

7

10

28 septembre 2020: ^{47/11} ~~Commune de Vourles~~ ~~issu de l'annexion~~ 14/17/18
Doonin Comptat

28 Septembre 2020.

Restaurant Goul'T 14 rue Louis Vernay, VOURLES.

En tant que commerçantes, le projet nous inquiète pour notre établissement. Nous constatons au quotidien le manque de places pour notre clientèle, déjà à l'heure actuelle, donc il nous semble incohérent de diminuer celles-ci. Nos commerces sont déjà en péril. Ce projet de résidence seniors, nous semble intéressant mais où vont stationner les invités des résidents ainsi que de ces commerces supplémentaires ? sachant que les parkings sont souvent pleins à l'heure d'aujourd'hui.

Notre inquiétude se porte aussi sur la concurrence de ses futurs commerces et sur la réalisation des travaux.

Bien cordialement Restaurant Goul'T

Bout
Sabagnac

6



Projet pas complètement nul, mais le parking est vraiment très utile pour aller chez les commerçants. H Troester
JB

01 > 01/11/20

- Dans votre projet, le parking compte 49 places avec obligation de réserver 25 places pour les résidents.
- Concernant les 14 places restantes seront-elles réservées au grand public ?
 - si non (ou parle de location ?) ces places ne seront donc pas disponibles
 - vous affirmez que le parking est sous-utilisé actuellement
 - ↳ sur quelle base vous annoncez cela ?
 - ↳ 1 étude a-t-elle été réalisée ?
 - si oui sur quelle base ?
 - ↳ l'étude est-elle consultable ?

- les résidents vont générer des visiteurs.
- les résidents qui ne feront pas l'effort de mettre leur voiture en sous-sol vont occuper les places extérieures.
- quelle autre solution avez-vous envisagée pour compenser la perte de place ?

- Pourquoi ne pas envisager un niveau supplémentaire de parking sous terrain dans la résidence (quitte à avoir des places payantes...) à un prix raisonnable... DB

CB

- ou vont se garer les personnels médicaux ?

28/11/2020 17h clôture enquête, 10 visites 7

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Girard DESARGUES, souhaiterait que pendant la durée des travaux de la résidence séniors vous décidiez de la création d'un parking temporaire ou de laisser une partie stationnable sur le parking rue Louis VERNAY car celui de l'école ne peut absorber tout ou partie de celui-ci.

Les parkings du centre de Vourles sont presque constamment occupés, y compris celui de la rue Louis VERNAY. Les automobilistes viendront se garer sur le parking de l'école et celui-ci sera saturé. Les parents accompagnant leurs enfants à l'école ainsi que tous les instituteurs, personnels de la crèche et de l'école, intervenants n'auront plus de stationnement, les enfants seront donc de ce fait moins en sécurité car il y a aura plus de stationnement gênant.

Claire Gilardone Pangaud
Vice Présidente de l'APE Girard DESARGUES

28/09/2020 remis en mairie Vourles
b

POUR LE MAINTIEN DES PLACES DU PARKING DU PARC DE VOURLES SUR LES PARCELLES AL 299 ET AL 150

Nous contestons les propos tenus dans le dossier d'enquête qui stipule que :

P13 « Les parcelles [...] accueillent un parking de 41 places de stationnement peu investi par rapport au parking existant en face de la mairie... »

=> **FAUX, le parking est souvent plein ! investi actuellement par les commerçants, professionnels de santé, leurs clients, les usagers du parc et les résidents.**

P20 « Le projet de Résidence Séniors insufflera une nouvelle attractivité, une fréquentation plus importante du site (visiteurs de la Résidence Séniors, locaux médicaux au rez-de-chaussée, clients, etc.) et engendrera une augmentation proportionnelle de la demande en termes de place de stationnement. »

=> **DONC ENCORE MOINS de PLACE qu'actuellement ! POURTANT IL EN FAUDRAIT PLUS.**

P26 « Toutefois, bien que le projet et la réorganisation du parking provoquera une faible baisse du nombre de places de stationnement, passant de 41 places aujourd'hui à 37 à l'issue des opérations, il existe une offre de stationnement publique relativement importante, avec 189 places à proximité dans un rayon de 300 mètres »

=> **Ces autres parkings NE COMPENSERONT PAS les places manquantes: (souvent plein comme ceux de la mairie ou de l'église, ou inadapté comme celui de l'école)**

P24 « Une zone bleue sera également marquée sur une partie du parking créée par la commune de manière à impulser un roulement. »

=> **IMPACT sur le parking à la journée pour les commerçants, les résidents ... ?**

P29 « Lors de la phase travaux le parking sera fermé aux utilisateurs, il sera possible de stationner sur les parkings existants à proximité du site de projet [...] dans un rayon de 300 mètres), l'incidence sur le stationnement lors de la phase travaux sera faible, surtout si l'on tient compte du fait que le parking actuel n'est que très peu utilisé et très rarement complet. »

=> **FAUX ! Nous contestons fortement cette affirmation.**

ATTENTION LE DOSSIER SERA CLOS le 28 SEPTEMBRE !!!!



Vous pouvez transmettre vos remarques lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie
Lundi 28 septembre de 14h00 à 17h00

- Par voie électronique à l'adresse suivante : contact@vourles.fr
- Par courrier adressé en mairie : 26, rue Bertrange Imeldange - 69390 Vourles Ou bien en mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Maxime Fichet par téléphone au 04.78.05.65.23 ou par courriel à l'adresse m.fichet-urbanisme@vourles.fr

2) *OBSERVATIONS* « *COURRIELS* »

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: lundi 21 septembre 2020 08:23
À: m.fichet-urbanisme@vourles.fr
Cc: T, DILLENSEGER; C. STARON
Objet: TR: A l'attention de l'enquêteur
Pièces jointes: IMG_20200916_193356.jpg; IMG_20200917_230531.jpg; IMG_20200916_193342.jpg; IMG_20200916_111235.jpg

De : Fanny Reix <fanny.reix@gmail.com>
Envoyé : dimanche 20 septembre 2020 10:13
À : Contact@vourles.fr
Objet : A l'attention de l'enquêteur

Monsieur,

Pour compléter le dossier d'enquête et étayer les remarques que nous avons écrites avec ma voisine sur le registre, je vous joins les photos suivantes du parking concerné par les parcelles AL 299 et AL 150 prises à différentes heures. Ces photos montrent que le parking est souvent plein et non "peu investi" ou "rarement complet" comme cela est écrit dans le dossier de l'enquête publique qui vous a été remis. Les photos ont été prises les journées de mercredi 16 septembre et jeudi 17 septembre du matin jusqu'à la fin de journée.

Cordialement
Fanny REIX,
usager du parking et résidente d'une impasse du centre village sans parking personnel.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: lundi 21 septembre 2020 08:23
À: m.fichet-urbanisme@vourles.fr
Cc: C. STARON; T. DILLENSEGER
Objet: TR: Pour l'enquêteur
Pièces jointes: IMG_20200916_113625.jpg

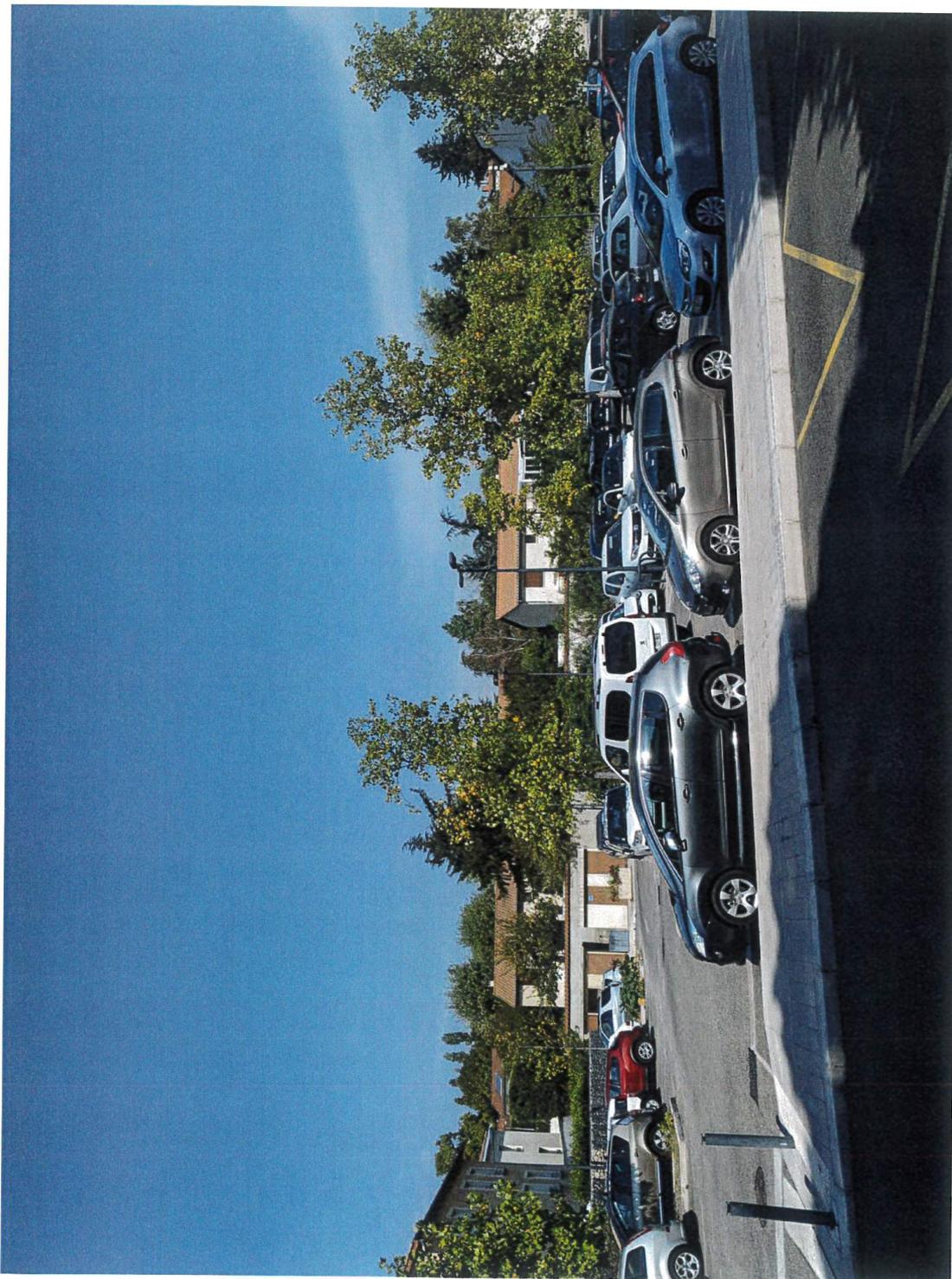
De : Fanny Reix <fanny.reix@gmail.com>
Envoyé : dimanche 20 septembre 2020 10:17
À : Contact@vourles.fr
Cc : Valerie <nvalerie91@hotmail.fr>
Objet : Pour l'enquêteur

Bonjour, suite des photos à joindre au dossier d'enquête publique sur les parcelles AL 299 et AL 150.
Cette photo est celle du parking en face de la mairie qui est proposé comme alternative pour se garer. Ce dernier est tout le temps plein et ne peut être proposé comme une alternative.
Cordialement.
Fanny REIX

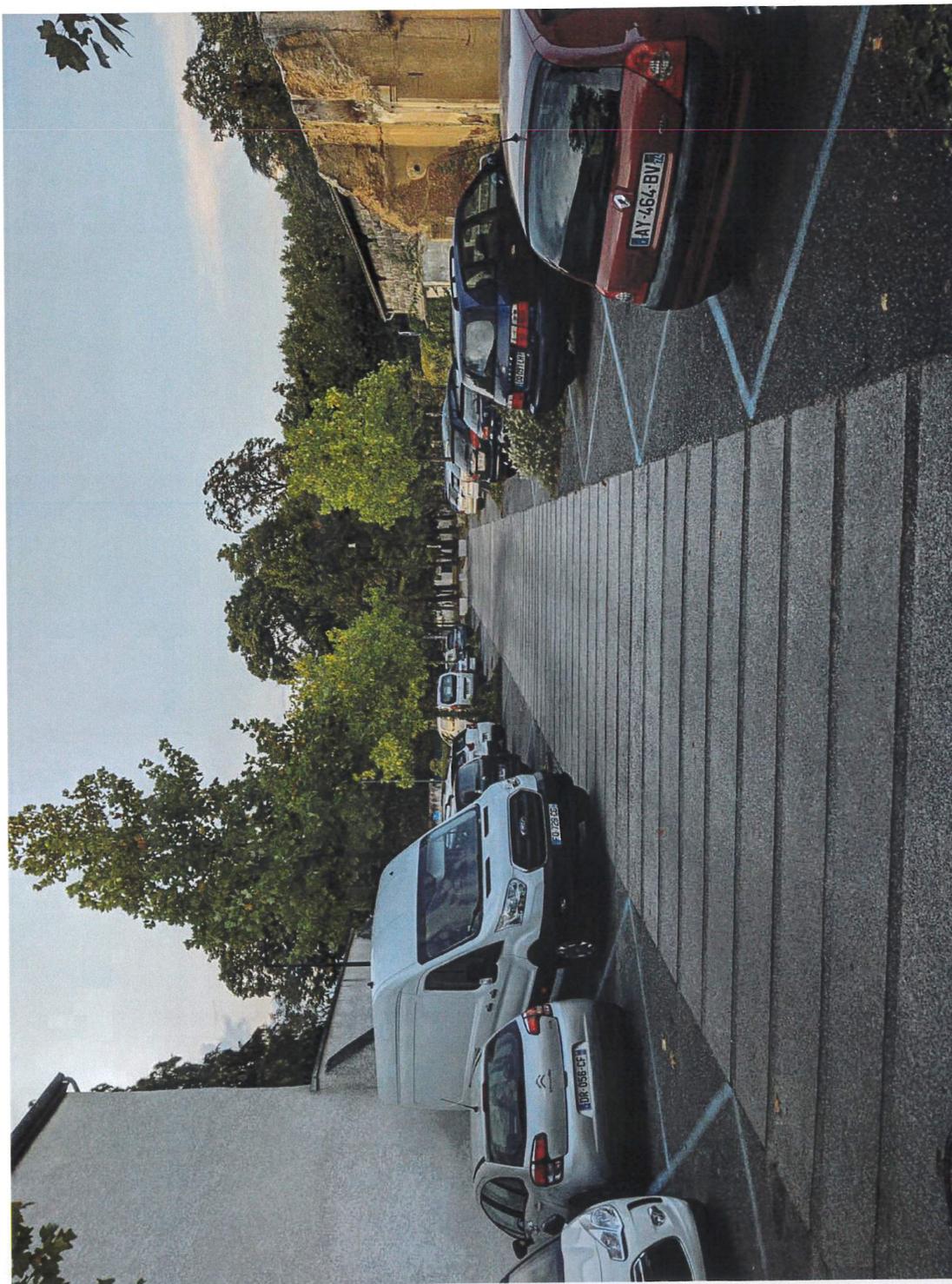
Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



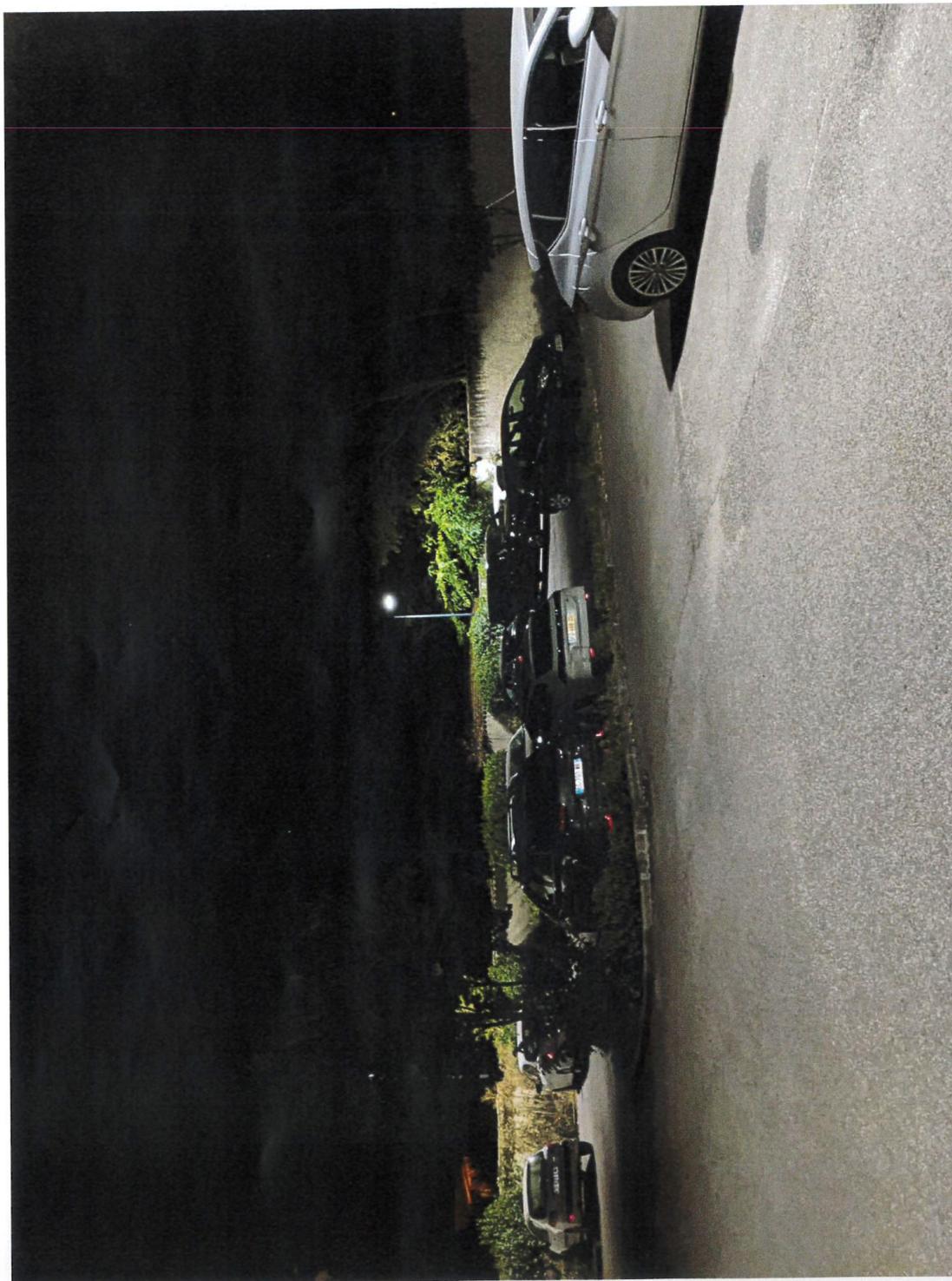
Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)



Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: jeudi 24 septembre 2020 08:13
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: Parking: à l'attention de l'enquêteur

De : Lavieville Clémentine <clementine.lavieville@gmail.com>
Envoyé : mercredi 23 septembre 2020 20:35
À : contact@vourles.fr
Objet : Parking: à l'attention de l'enquêteur

Message à l'attention de l'enquêteur.

Madame, Monsieur l'enquêteur,

Je me permets de vous écrire afin d'apporter mon soutien au maintien des places de parking près du centre de Vourles et du parc, celle-ci étant nécessaire aux nombres actuels. Je suis régulièrement utilisatrice de ce parking lors de la pause déjeuner pour me rendre au petit restaurant dans le centre, mais également lorsque j'emmène ma fille jouer au parc.

En espérant que vous prendrez en compte mon mail, je vous prie de croire en mes salutations distinguées.

Cordialement,

Clémentine Lavieville

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: jeudi 24 septembre 2020 08:13
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: A l'attention de l'enquêteur public

De : laure de Gombert <ldegombert@hotmail.com>
Envoyé : mercredi 23 septembre 2020 22:01
À : contact@vourles.fr
Objet : A l'attention de l'enquêteur public

Monsieur,

Vous nous interrogez sur le projet de déclassement par anticipation de parcelle relevant du domaine public routier communal.

Il se trouve qu'il est considéré que ce parking est actuellement peu utilisé. Or ce parking est relativement plein d'autant que ceux de la mairie et près de l'église sont eux constamment complets. C'est le seul parking qui permet d'accéder aux commerces du centre de village et je considère qu'en supprimant ces places le village va perdre de son attractivité.

Par ailleurs le temps des travaux, il est considéré que les voitures peuvent aller sur le parking de l'école. Seule une personne qui n'a jamais pratiqué le parking de l'école au heures de début et fin d'horaires scolaires peut proposer une telle solution ! Le parking est totalement saturé et toutes les places sont nécessaires, elles ne peuvent être utilisées pour d'autres usages.

Je m'oppose donc à ce projet.

Laure de Gombert

--

Envoyé depuis l'application myMail pour Android

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Verney à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: jeudi 24 septembre 2020 12:42
À: M.fichet Urbanisme
Objet: Fwd: Projet construction sur parking rue Louis Verney à l'attention de l'enquêteur

----- Courriel original -----

Objet: Projet construction sur parking rue Louis Verney à l'attention de l'enquêteur

Date: 24.09.2020 12:18

De: Séverine DESSEIGNE <sdesseigne@yahoo.fr>

À: "contact@vourles.fr" <contact@vourles.fr>

Bonjour,

Suite à la prise de connaissance du projet immobilier sur le parking Louis Verney et à la possibilité d'exprimer mon point de vue, je souhaiterais faire part de mon désaccord sur ce projet.

Il est déjà peu commode de se garer dans le village. Le parking de l'église est la plupart du temps plein, le parking de la mairie aussi et celui de l'école est archi complet et utilisé à chaque heure d'entrées et de sorties de l'école créant des embouteillages le temps de récupérer une place. Les trottoirs de Maison Forte et la petite rue face à l'école sont du coup fortement investis. Cela risque donc d'être pire si nous supprimons des places dans le petit parking de Louis Verney.

Je tiens énormément à la vie de mon village grâce à un accès aisé et à un stationnement possible pour rejoindre les différents commerces et commodités tout comme le parc... et ainsi continuer de jouir d'une vie de village active et de son bel espace de nature.

La création de nouveaux immeubles, vient à l'encontre de ce qui fait le charme et la vie agréable à Vourles.

En espérant que ce projet puisse être revu pour ne pas dénaturer le cœur du village et y maintenir une vie paisible, Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations, Séverine Desseigne

--

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: vendredi 25 septembre 2020 08:52
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur / enquête publique du lundi 14 septembre 2020 à 9h00 au lundi 28 septembre 2020

De : Florent J-C <florentjc@hotmail.com>
Envoyé : jeudi 24 septembre 2020 14:48
À : contact@vourles.fr
Objet : A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur / enquête publique du lundi 14 septembre 2020 à 9h00 au lundi 28 septembre 2020

Mr le Commissaire Enquêteur,
Mairie de Vourles 69390

Objet :
Enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public communal des parcelles AL n°149, 150 et 299 correspondant au parking situé au 23, rue Louis Vernay à Vourles.

Monsieur,

Au sujet du projet en objet, je voudrais porter à votre connaissance les quelques préoccupations mentionnées ci-après dans le cadre de la procédure d'Enquête Publique.

Préoccupation N°1

Le centre village de Vourles est très urbanisé, dense et quelques commerces y sont présents (supérette, pharmacie, boucherie, boulangerie, bureau de tabac, fleuriste...).

J'essaye le plus souvent possible de faire mes courses dans le village et force est de constater que :

- le centre manque cruellement de places de parking à proximité immédiate de ses commerces
- pour le piéton, les rues du centre village n'offrent que très peu d'espaces trottoir

Suivant ce constat, le projet apporte deux risques liés à la phase de travaux et qu'il convient d'évaluer. Le premier est économique. Pendant la durée des travaux, les places de parking des parcelles en voie de déclassement ne sera plus accessible, ce qui risque de nuire aux commerces du centre village dans un contexte de changement de propriétaire de la Boucherie, de changement récent de gérant de la supérette (sa fermeture au début de l'été pour changement de propriétaire pousse les consommateurs vers les grandes surfaces voisines). Ces commerces sont essentiels pour l'animation du centre village. Le second risque concerne la sécurité des piétons, en particulier les enfants, dans la mesure où l'étroitesse des trottoirs et la confusion engendrée par l'absence du parking pendant les travaux mettront potentiellement en danger les personnes qui circulent dans les rues du centre village.

Préoccupation N°2

Le dossier d'enquête mentionne que le parking sera fermé aux utilisateurs pendant les travaux mais qu'il sera possible de stationner sur les parkings existants à proximité du site de projet.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

Le parking de l'école Girard Desargues est suggéré par le plan fourni auparavant. Or, ce parking est déjà saturé en semaine par les personnes voulant se rendre à l'école. Il suffit pour s'en convaincre de venir aux heures de pointe du matin et du soir constater le danger que représente la circulation dense des véhicules sur ce parking pour les enfants se rendant à l'école. On peut aussi se rendre rue Charles de Gaulle pour constater le nombre de voitures garées anarchiquement le matin sur les trottoirs pour éviter de sur-engorger le parking de l'école. Enfin, on peut citer les "mini bouchons" qu'engendrent les voitures désirant entrer sur le parking de l'école depuis la rue Bertrange Imeldange au niveau du feu rouge et la confusion que cela entraîne : vélos, trottinettes, piétons, chauffeurs énervés...

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire les horaires d'ouverture de l'école ont été réduits (accueil du matin et sorties le soir), ce qui concentre encore davantage le nombre des parents voiturés sur ce parking aux heures de pointe.

Le projet risque donc d'aggraver la situation déjà critique des voitures circulant sur le parking de l'école et augmenter encore le danger qu'elles représentent pour les enfants qui s'y rendent.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mes préoccupations dans le cadre de l'enquête publique et vous prie d'agréer, Monsieur de Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Florent Journet-Cuénot
2 rue Charles de Gaulle
69390 VOURLES

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

-----Message d'origine-----

De : mattlegros@free.fr <mattlegros@free.fr> Envoyé : jeudi 24 septembre 2020 11:48 À : contact@vourles.fr Objet : Vente Parking près du parc

Bonjour,

Ce message s'adresse à l'enquêteur pour la vente du parking près du parc de Vourles.

Je souhaite exprimer mon désaccord sur les propos tenus dans le dossier d'enquête qui stipule que le parking est peu investi.

Il est souvent plein le soir et le week-end pour pouvoir accéder aux commerces, au parc, à l'église et pour le stationnement des résidents.

Il est également très utilisé en journée pour un accès rapide et facile aux commerces du centre ville.

J'habite au 6 impasse du puits sans poulies et je n'ai pas la possibilité de stationner chez moi, je me gare donc tous les soirs et week-end sur ce parking. C'est le cas pour de nombreux voisins également.

Je vous remercie de prendre en compte ces remarques.

Cordialement,
Matthieu Legros

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: vendredi 25 septembre 2020 08:52
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: Parking parc

De : Laurine Truchet <laurinetruchet3003@hotmail.fr>

Envoyé : jeudi 24 septembre 2020 15:40

À : Contact@vourles.fr

Objet : Parking parc

A l'attention de l'enquêteur.

Bonjour,

En tant que Vourloise, je tiens à vous informer que je suis contre la construction de l'immeuble fin d'un moins contre que des places de parking sois supprimées pour cet immeuble là (Parking Parc).

Je me gare tous les jours sur ce parking la et je tiens à vous informer que ce parking est rempli tous les jours.

Déjà que dans le centre de vourles ça devient de plus en plus compliqué à se garer.

Il faut penser à nos commerçants (Casino, le restaurant, la boucherie..)

Si vous supprimez des places de parking cela va être l'anarchie à Vourles.

Cordialement,

Truchet Laurine

Téléchargez [Outlook pour Android](#)

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: jeudi 24 septembre 2020 18:22
À: M.fichet Urbanisme
Objet: Fwd: contestation

--
Sabine PASCAL
Mairie de Vourles
Directrice générale des services

----- Courriel original -----
Objet: contestation
Date: 24.09.2020 15:43
De: maud BENIER <maud.benier@gmx.fr>
À: contact@vourles.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous faire part de ma contestation concernant les affirmations contenues dans le dossier d'enquête publique concernant le parking du parc de Vourles.

Il est déjà difficile de se garer à proximité des commerces et / ou médecins mais là, vous insistez les gens à ne plus venir dans le centre de Vourles!! C'est bien dommage car c'est un beau village.
Je n'habite plus Vourles mais je continue à faire tout mes achats et rdv sur la commune, mes fils sont également à l'école Louis Querbes, mais si ça devient galère pour se garer, je serais contrainte d'aller ailleurs.

Cordialement

Maud BENIER
06.23.02.30.51

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

De : Clara Desfrançais <claradesfrancais@gmail.com>

Envoyé : jeudi 24 septembre 2020 19:04

À : contact@vourles.fr

Objet : Parking

Bonjour

Je suis contre cette décision. Il y a déjà trop d'immeubles à vourles. Il faut protéger l'environnement et les petits commerces. Construire un immeuble à cet endroit dénaturera le parc.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: jeudi 24 septembre 2020 18:53
À: M.fichet Urbanisme
Objet: Fwd: Déclassement d'un bien communal

--
Sabine PASCAL
Mairie de Vourles
Directrice générale des services

----- Courriel original -----
Objet: Déclassement d'un bien communal
Date: 24.09.2020 18:41
De: desfrancais tissier <desfrancaistissier@gmail.com>
À: contact@vourles.fr

Bonjour
Je suis atterrée par cette éventuelle décision.
Au delà de dénaturer le parc et les environs du village, vous condamnez les petits commerces du centre. Ce parking reste indispensable à tous.
Les enjeux économiques ne doivent pas prendre le pas sur les enjeux sociétaux et environnementaux.
Il faut faire vivre le village et non le réduire à un site d'ortoir.
Les commerces, c'est la vie !

N. Tissier Desfrançais

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: vendredi 25 septembre 2020 08:40
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: Enquête déclassement par anticipation parking Louis Vernay. A l'attention du commissaire enquêteur

De : Philippe Guyot <pguyot38200@gmail.com>
Envoyé : vendredi 25 septembre 2020 06:23
À : contact@vourles.fr
Cc : s.pascal-dgs@vourles.fr
Objet : Enquête déclassement par anticipation parking Louis Vernay. A l'attention du commissaire enquêteur

Bonjour,
Concernant ce projet, et résident de la rue Vernay, j'utilise régulièrement les parkings du centre.
Je témoigne qu'il est faux de déclarer que ce parking est sous utilisé.
Il n'est pas difficile de comprendre que supprimer ce parking aura des conséquences très significativement négatives sur les flux de voitures dans la rue Vernay dont j'ai déjà signalé l'aggravation et ses conséquences sur les accrochages répétitifs et la mise en cause de la sécurité des piétons. Au delà, c'est l'engorgement du centre, déjà prononcé, et la saturation des parkings, qui vont encore se dégrader.
Comment un tel projet n'a t il pas pensé à ce type de conséquences?!

Je vous ai proposé ma participation à la réflexion sur l'aménagement d'un plan de circulation plus sécurisant pour les piétons et résidents.
Merci de prendre en compte ma remarque au sein de cette enquête publique.

Mes salutations distinguées
Philippe Guyot
8 rue Louis Vernay, Vourles
06 24 47 60 80

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: vendredi 25 septembre 2020 13:20
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: Suppression du parking de la rue Louis Vernay

De : léa zehmann <zehmannfg69@gmail.com>
Envoyé : vendredi 25 septembre 2020 13:06
À : contact@vourles.fr
Objet : Suppression du parking de la rue Louis Vernay

Ce parking est indispensable pour atteindre le centre. Il faut penser également aux personnes qui marchent avec difficulté. Et pendant les animations type fête des vourlois, il est très pratique pour les exposants. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que la nouvelle municipalité cherche à faire un lien entre le centre de Vourles et le parc. C'est un lieu transversale très pratique.
Léa Zehmann/responsable AVF

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: vendredi 25 septembre 2020 13:46
À: 'MAXIME FICHET'
Objet: TR: Pétition parking
Pièces jointes: Pétition parking .pdf; Pièce jointe sans titre 00814.txt

-----Message d'origine-----

De : Stéphanie <stef.perrin@yahoo.fr>

Envoyé : vendredi 25 septembre 2020 13:33 À : contact@vourles.fr Objet : Pétition parking

Bonjour

Veillez trouver ci-joint la pétition signée par nos soins concernant le maintien des places du parking du parc de Vourles sur les parcelles AL299 et AL150.

Cordialement
Mr et Mme Perrin

**POUR LE MAINTIEN DES PLACES DU PARKING DU PARC
DE VOURLES SUR LES PARCELLES AL 299 ET AL 150**

Nous contestons les propos tenus dans le dossier d'enquête qui stipule que :

page 13- « Les parcelles [...] accueillent un parking de 41 places de stationnement peu investi par rapport au parking existant en face de la mairie... »

=> **FAUX**, le parking est souvent plein ! investi actuellement par les commerçants, professionnels de santé, leurs clients, les usagers du parc et les résidents.

page 20- « Le projet de Résidence Séniors insufflera une nouvelle attractivité, une fréquentation plus importante du site (visiteurs de la Résidence Séniors, locaux médicaux au rez-de-chaussée, clients, etc.) et engendrera une augmentation proportionnelle de la demande en termes de place de stationnement. »

=> **DONC ENCORE MOINS de PLACE** qu'actuellement ! **POURTANT IL EN FAUDRAIT PLUS.**

page 20- « Toutefois, bien que le projet et la réorganisation du parking provoquera une faible baisse du nombre de places de stationnement, passant de 41 places aujourd'hui à 37 à l'issue des opérations, il existe une offre de stationnement publique relativement importante, avec 189 places à proximité dans un rayon de 300 mètres »

=> **Ces autres parkings NE COMPENSERONT PAS** les places manquantes: (souvent plein comme ceux de la mairie ou de l'église, ou inadapté comme celui de l'école)

page 21- « Une zone bleue sera également marquée sur une partie du parking créée par la commune de manière à impulser un roulement. »

=> **IMPACT** sur le parking à la journée pour les commerçants, les résidents ... ?

page 22- « Lors de la phase travaux le parking sera fermé aux utilisateurs, il sera possible de stationner sur les parkings existants à proximité du site de projet [...] dans un rayon de 300 mètres),

l'incidence sur le stationnement lors de la phase travaux sera faible, surtout si l'on tient compte du fait que le parking actuel n'est que très peu utilisé et très rarement complet. »

=> **FAUX ! Nous contestons fortement cette affirmation.**



M. et Mme PERRIN résidents
au 26 allée des Cèdres - Vourles.


ATTENTION 

LE DOSSIER SERA CLOS le 28 SEPTEMBRE !!!!

Vous pouvez transmettre vos remarques lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie

Lundi 28 septembre de 14h00 à 17h00

- Par voie électronique à l'adresse suivante : contact@vourles.fr
- Par courrier adressé en mairie : 26, rue Bertrange Imeldange - 69390 Vourles Ou bien en mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: lundi 28 septembre 2020 09:03
À: 'MAXIME FICHET'
Cc: T. DILLENSEGER; C. STARON
Objet: TR: ENQUETE PUBLIQUE

De : Claire Gilardone Pangaud <clairegilardone@gmail.com>
Envoyé : vendredi 25 septembre 2020 20:14
À : contact@vourles.fr
Objet : ENQUETE PUBLIQUE

A titre personnel, je trouve aberrant de supprimer ce parking pendant la durée des travaux de la résidence sénior. Ce dernier avait été fait en 2010 suite à la suppression de places de parking sur la place Antoine DUCLAUX. Il est dit que ce parking est presque inutilisé, c'est faux, il est presque constamment plein. As t'on pensé aux commerces, praticiens paramédicaux ... qui reçoivent des clients, patients, qui ne pourront plus stationner à proximité étant donné que les parkings de la Mairie et de l'Église sont saturés, le parking de l'école n'est pas une solution. Il faut conserver au moins une partie de ce parking pendant la durée des travaux ou en faire un temporaire. Le parking n'a pas vocation d'être une aire de stockage de matériaux. Voulez vous tuer l'économie du centre du village ?

Claire GILARDONE PANGAUD
18, rue de Champemin

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10



Garanti sans virus. www.avast.com

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: lundi 28 septembre 2020 09:02
À: 'MAXIME FICHET'
Cc: C. STARON; T. DILLESEGER
Objet: TR: Parking rue Louis VERNAY

De : Chantal MARTIN - RII <chantal.martin@riieur.fr>
Envoyé : samedi 26 septembre 2020 09:19
À : contact@vourles.fr
Objet : Parking rue Louis VERNAY

A l'attention Madame ou Monsieur l'enquêteur,

Bonjour,

Nous résidons depuis 28 ans au 6 allée des cèdres soit dans l'impasse qui débute rue Louis Vernay en face du parking du même nom.

6 autres familles résident dans cette impasse. Les voitures de ces résidents sont principalement garées dans cette impasse.

Depuis quelques temps, nous constatons une recrudescence de non résidents qui garent leur voiture au début de cette impasse rendant son accès des plus difficiles notamment en arrivant de la rue Louis VERNAY.

Nous craignons que la fermeture du parking lors des travaux et la diminution ensuite du nombre de places accentuent ce phénomène occasionnant des tensions et des débordements non souhaitables et non souhaités.

Nous sollicitons donc la Mairie pour la mise en place d'une **borne escamotable ou une barrière spécifique aux résidents de l'allée des cèdres.**

Nous vous remercions de prendre en compte notre demande et nous tenir informé de la suite donnée à celle-ci.

Cordialement

Chantal MARTIN PORTAL.

TEL: 06 13 24 48 81.

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: lundi 28 septembre 2020 09:01
À: 'MAXIME FICHET'
Cc: C. STARON; T. DILLENSEGER
Objet: TR: observations pour enquete publique

De : annick maltaverne <amaltaverne@yahoo.fr>
Envoyé : samedi 26 septembre 2020 18:06
À : contact@vourles.fr
Objet : observations pour enquete publique

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

J'habite au 1 Allée des Cèdres donc en face du futur projet de la Résidence Séniors
23 rue L.Vernay.

Je pense que la fermeture des places actuelles de parking pendant les travaux et la diminution au long cours du nombre de places ,vont avoir de fâcheuses conséquences. En effet, certaines personnes vont venir se garer dans l'allée ce qui va entraîner des difficultés de circulation jusqu'au bout de l'allée car l'allée est très étroite. Il faut absolument prévoir une limitation d'entrée avec la pose de plots escamotables et ainsi réserver le passage aux résidents de l'allée.

Merci pour votre compréhension.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme Annick MALTAVERNE
1 Allée des Cèdres
69390-VOURLES

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: lundi 28 septembre 2020 09:01
À: 'MAXIME FICHET'
Cc: T. DILLENSEGER; C. STARON
Objet: TR: à l'attention de Mr le commissaire enquêteur/déclassement des parcelles AL149,150,299

De : Sandrine Rosse <sandrine.rosse@gmail.com>
Envoyé : samedi 26 septembre 2020 10:56
À : contact@vourles.fr
Objet : à l'attention de Mr le commissaire enquêteur/déclassement des parcelles AL149,150,299

Madame, monsieur

J'ai appris avec stupeur que le parking public situé sur les parcelles AL 149,150,299 faisait l'objet d'une demande de déclassement.

Ce parking est très utile pour la vie commerçante de Vourles, le parking de l'Eglise est en effet souvent saturé et donc je suis la première à aller me garer sur celui-ci lorsque je veux faire des courses auprès des commerçants vourlois en rentrant le soir. Sans ce parking, je pense que je ferai comme beaucoup : je choisirai la solution de facilité avec Auchan.

A l'heure où beaucoup parlent de la fermeture des commerces de proximité et donc de la mort des villages, prendre la décision de supprimer ce parking très pratique me paraît être une aberration pour la vie de Vourles. Lors des manifestations locales, telles que fête du village... il a également son utilité.

Vous souhaitant bonne lecture de courriel, j'essaierai d'être présente lundi après midi.
Sandrine Rosse
31 chemin de montbel
69390 Vourles

Enquête publique
Déclassement par anticipation de parcelles relevant du domaine public routier communal
23 rue Louis Vernay à Vourles (Rhône)

m.fichet-urbanisme@vourles.fr

De: contact@vourles.fr
Envoyé: mardi 29 septembre 2020 09:12
À: 'MAXIME FICHET'
Cc: T. DILLESEGER; C. STARON
Objet: TR: Avis enquête publique

De : Fabrice Mauvieux <fabmauv.fm@gmail.com>
Envoyé : lundi 28 septembre 2020 16:55
À : contact@vourles.fr
Objet : Avis enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je fais suite à l'entretien de ce jour où nous avons pu faire part de notre inquiétude sur la suppression des places de parking. Il est intolérable de lire que ce parking public n'est que très peu investi. Celui ci est, comme de nombreuses photos le démontrent, souvent plein. Le deficit de 10 places va sans aucun doute exacerber la pénurie de places d'autant que le flux va augmenter en raison de l'activité médicale en projet.
Cordialement
Fabrice Mauvieux